

CRISE AU PÉROU

Le gouvernement de Toledo se décompose

Page A 5



LE PAPE À TORONTO

Il viendra, assure le cardinal Jean-Claude Turcotte

Page A 2

www.ledavoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCIII N° 152

LE MERCREDI 10 JUILLET 2002

87c + TAXES = 1\$

La FIIQ fait l'objet d'une poursuite sans précédent

La fédération est poursuivie pour le décès d'un patient pendant la grève illégale de 1999

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Pour la première fois dans les annales judiciaires du Québec, la famille d'un patient décédé pendant la grève illégale déclenchée par les infirmières à l'été 1999 fait peser toute la responsabilité de cette mort sur la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) et réclame 320 000 \$ en dommages et intérêts.

C'est la première fois qu'une poursuite individuelle est intentée à l'endroit d'un syndicat au Québec relativement à des dommages consécutifs à une grève illégale.

Hier, les trois enfants et l'épouse de feu Robert Tremblay, un père de famille de Québec décédé à l'âge de 55 ans quelques mois après sa retraite, ont déposé en compagnie de leur avocat les motifs de cette poursuite, destinée à sensibiliser les syndicats et l'opinion publique sur l'impact potentiel des moyens de pression utilisés dans le cadre de grèves illégales dans le secteur de la santé.

Dans leur déclaration, déposée en Cour supérieure le 26 juin dernier, la famille soutient que Bernard Tremblay s'était fait diagnostiquer, le 11 juin 1999, une sténose sévère du tronc commun, commandant un pontage aorto-coronarien prioritaire au Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ).

En raison de son état précaire, il a été hospitalisé au CHUQ du 11 au 27 juin en attente de son opération, puis transféré à l'hôpital Laval le 28 juin en prévision d'une chirurgie prévue le lendemain. Or, le 29 juin, les infirmières déclenchèrent une grève illégale, ce qui entraîna le report de nombreuses chirurgies, dont celle de M. Tremblay.

Dans la nuit, celui-ci, victime d'un malaise, fait un arrêt cardiorespiratoire et doit subir des manœuvres de réanimation. Il est opéré d'urgence mais décédera un mois plus tard, le 24 août 1999, des suites de cette intervention, atteint d'insuffisance cardiaque et de dysfonction rénale.

Selon M^e Jean-Pierre Ménard, l'avocat qui représente la famille, la FIIQ est pleinement responsable de ce décès puisque c'est son mot d'ordre de grève illégale qui a entraîné la fermeture de nombreuses salles d'opération et le report d'une chirurgie cruciale pour ce patient dont l'état était considéré grave.

«Il est clair que sans cette grève, M. Tremblay aurait été opéré la journée même, dans des circonstances favorables. Son risque opératoire, qui était de 5 % pour la chirurgie prévue, est passé à 50 % en raison de l'état d'urgence dans lequel elle s'est produite», affirme M^e Ménard.

La famille entend s'appuyer sur une décision de la Cour suprême qui a créé un précédent en matière de responsabilité syndicale consécutive à une grève

VOIR PAGE A 8: FIIQ



Suppléments au loyer: Québec ferme le robinet

Québec avise les municipalités qui vivent des problèmes de logement de ne plus distribuer de suppléments au loyer. Ce supplément constitue pourtant la plus importante mesure gouvernementale pour aider les gens à se sortir de la crise du 1^{er} juillet. Il permet à un ménage démuné de ne consacrer, pendant deux ans, que 25 % de ses revenus à se loger sur le marché privé, le gouvernement versant la différence. Une décision inadmissible, dit François Saillant, du FRAPRU: «On ferme boutique parce que, pour le gouvernement, la crise est finie. Mais pour le monde, elle ne l'est pas du tout!»

■ Lire nos informations en page A 3

INDEX

Annances.....	B 6	Idées.....	A 7
Bourse.....	B 4	Le monde.....	A 5
Avis publics ..	B 5	Les sports.....	B 6
Carrières.....	B 3	Mots croisés ..	B 6
Culture.....	B 8	Nature.....	B 5
Économie.....	B 1	Télévision.....	B 7
Éditorial.....	A 6	Météo.....	B 3

Finie «l'ère du trucage des comptes», promet Bush

Création d'une super-brigade pour lutter contre le «crime en col blanc»



AGENCE FRANCE-PRESSE
ET ASSOCIATED PRESS

New York — Le président américain, George W. Bush, a promis hier de traquer plus vigoureusement et de punir plus sévèrement les chefs d'entreprise fautifs pour tenter de redonner confiance aux investisseurs américains ébranlés par une série de scandales retentissants.

«Mon gouvernement va faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin à l'ère du trucage des comptes, du maquillage de la vérité et des contraventions à la loi», a promis le président à quelques dizaines de mètres seulement de la Bourse de New York, la première place financière du monde.

«Avec une stricte application [des lois] et des normes éthiques plus élevées, nous devons entamer une nouvelle ère d'intégrité dans le monde des affaires aux États-Unis», a déclaré M. Bush. Premier président américain à posséder une maîtrise en gestion d'entreprise (MBA), il a affirmé que son gouvernement utiliserait «tout le poids de la loi pour exposer et éradiquer la corruption».



George W. Bush

VOIR PAGE A 8: BUSH

Lire aussi

■ Peu impressionnés, les marchés clôturent en baisse, page B 1
■ L'éditorial de Serge Truffaut: Bush fait le timide, page A 6

Épuisante, l'Université Laval?

Plus de la moitié des absences sont attribuables à des «troubles d'ordre psychologique»

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Plus de la moitié de l'absentéisme des employés de l'Université Laval en 2001 était causé par des «troubles d'ordre psychologique». Ces données, liées à la facture de trois millions occasionnée par ce type d'absence, mènent l'institution à tout mettre en branle pour se doter d'une politique de santé psychologique au travail.

Ereintante, l'Université Laval? La santé mentale au travail à l'Université Laval, un rapport commandé par le vice-rectorat aux ressources humaines de l'établissement en 2000 et rendu public récemment, laisse entendre que les problèmes d'ordre psychologique mènent à des ab-

sences coûteuses pour l'université. On y apprend ainsi que, de janvier à avril 2001, 53 % des personnes absentes à l'Université Laval présentaient des troubles d'ordre psychologique (anxiété, épuisement professionnel, dépression, etc.). Entre 1993 et 1999, alors que l'établissement effectuait une ponction de 15 % dans ses effectifs, les absences pour troubles d'ordre psychologique (TOC) ont connu un bond de 400 %, passant en réalité de 9 à 37 alors que le nombre d'employés, lui, chutait de 4255 à 3622.

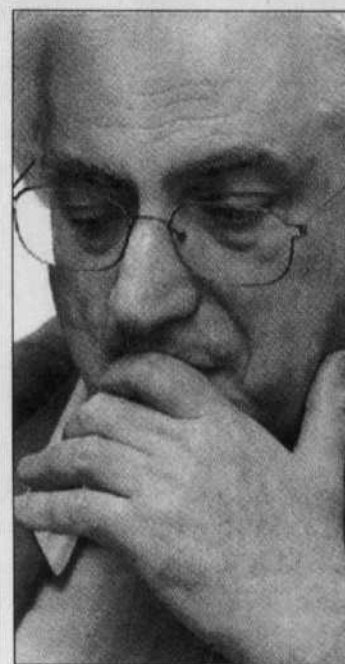
Pendant la même période, le nombre de professeurs absents plus de six mois pour problèmes de santé mentale est passé de deux à neuf, ce que le rapport présente comme une «hausse de 500 %». Ces données, liées aux absences de moins de six mois non répertoriées par

l'étude mais jugées tout aussi nombreuses, ont coûté à l'Université Laval en 2001 trois millions de dollars, précisait-on hier au vice-rectorat aux ressources humaines.

«Nous croyons ce problème important, et il est clair que ce n'est ni sporadique ni isolé», a expliqué hier l'adjointe au vice-recteur aux ressources humaines de l'Université Laval, Micheline Beaudoin. Les solutions ne sont cependant pas faciles à trouver et à mettre en œuvre.

L'une des recommandations de l'étude, faite sous la gouverne de la chaire en gestion de la santé et de la sécurité au travail de Laval, visait la création d'un comité permanent sur la santé psychologique du personnel de l'établissement,

VOIR PAGE A 8: ABSENCES



PATRICK SANFAÇON LE DEVOIR
Bertrand Tavernier: les motifs d'un monde tiraillé entre le bien commun et l'intérêt personnel.

Le cinéma sous occupation

Le plus militant des cinéastes français, Bertrand Tavernier, est de passage chez nous pour faire la promotion de *Laissez-passer*, une chronique tendre sur un sujet chaud: le cinéma français sous l'Occupation.

MARTIN BILODEAU

Parmi les premiers coups de cœur de cinéophile de Bertrand Tavernier, il y avait *La Ferme des sept péchés* et *La Dame d'onze heures*, tous deux réalisés à la fin des années 40 par un cinéaste méconnu: Jean Devaivre. Le moment venu de tourner ses premiers films (*L'Horloger de Saint-Paul*, *Que la fête commence*), Tavernier a fait appel à un scénariste vétérinaire qui s'était fait connaître à la même époque que Devaivre: Jean Aurenche, coauteur (avec son partenaire Pierre Bost) d'*Hôtel du Nord* et de *Jeux interdits*.

VOIR PAGE A 8: TAVERNIER

HORS-JEU

Sur le pavé, la plage

JEAN DION
LE DEVOIR

Annoncez à un quelconque que vous allez couvrir un tournoi de tennis féminin, et s'il ose un peu, il vous glissera une toute petite remarque sur la fiche en carrière d'Anna Kournikova. Annoncez à ce même quelconque, ou à n'importe quel autre, que vous allez couvrir un tournoi de volleyball de plage, il vous lancera un regard entendu à la signification plus lourde de sens que 3000 tonnes de sable de sept grains: tu t'en vas te rincer l'œil, mon salaud.

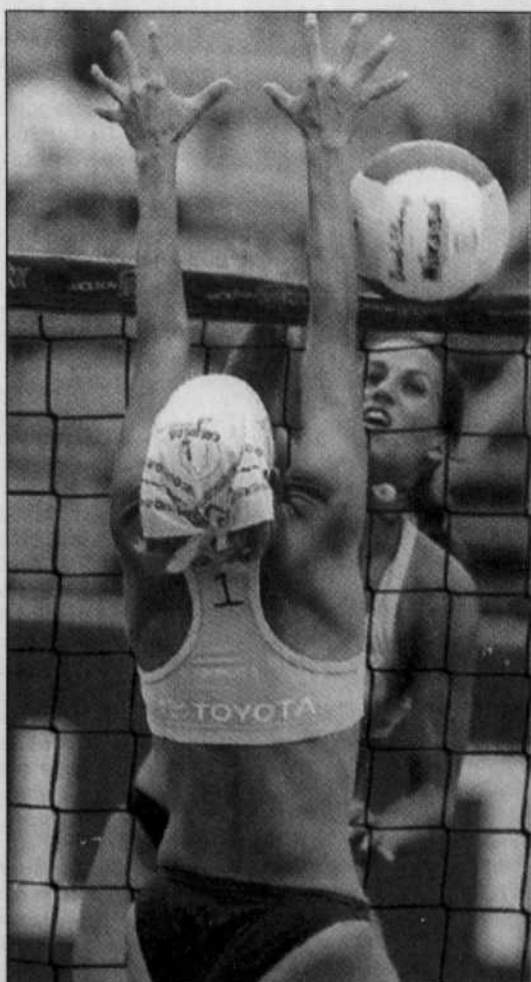
C'est un gros cliché, mais comme tous les clichés même petits il est vrai, et ce n'est pas Eric Menzies qui essaiera de vous convaincre du contraire. Quand lui-même, aux Jeux olympiques de Sydney, a eu son idée un peu dingue en regardant les épreuves de beach-volley, comme ils disent à l'Académie française, il a

d'abord vu les maillots de bain, le soleil et l'enthousiasme. Et parmi les annonces de l'Internationale de volleyball sur sable du Canada, qui prenait son envol hier au stade du Maurier, il y en a bien deux qui portent l'inscription «Une compétition très physique» reproduite sur le ventre plus plat que plat d'un monsieur et sur le popotin altier d'une madame.

«C'est sûr que c'est ce qui m'a attiré au départ», dit Menzies, p.-d.g. de l'événement à l'âge tendre de 27 ans, et que c'est ce qui attire les gens et... les commanditaires. Mais ça fait son temps. C'est comme débarquer sur une plage de nudistes: à un moment donné... Au volley, tu constates tôt qu'il y a du beau sport entouré d'un gros party».

L'idée un peu dingue qui il y a deux ans n'était que ça, une idée, et qui il y a un an n'était qu'un projet sur une table tout juste approuvé par la Fédération internationale de volleyball (FIVB),

VOIR PAGE A 8: PLAGE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'Internationale de volleyball sur sable du Canada: la plage sur sept terrains du parc Jarry. «Du beau sport entouré d'un gros party», dit son «créateur», Eric Menzies.

• LES ACTUALITÉS •

La canicule a fait suer à mort les élevages

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Lors de la canicule de la semaine dernière, l'une des plus sévères depuis des années, le nombre d'animaux de ferme tués par l'excès de chaleur a été si important que, pour la première fois, la capacité des abattoirs du Québec a été totalement dépassée.

C'est ce qu'a confirmé hier au *Devoir* Guy Beaubien, directeur adjoint du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale, une direction spécialisée du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPA).

Les récupérateurs et leurs camions ne pouvant plus déverser aux abattoirs débordés les bêtes mortes — des poulets et des porcs principalement, selon les régions —, le MAPA a autorisé leur enfouissement dans les sites où l'on enfouit généralement les déchets domestiques ou directement dans le sol des fermes.

«Je n'ai jamais rien vu de tel en 26 ans, soit depuis que je travaille sur les animaux.»

Aucune évaluation chiffrée de ces morts n'a encore été effectuée par le ministère même si le dépassement de la capacité de traitement des abattoirs *«pose pour la première fois un problème*

de gestion environnementale, qui pourrait se répéter en empirant d'une année à l'autre en raison du réchauffement du climat», explique de son côté André Bélisle, président de l'Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique (AQLPA). Guy Beaubien confirme pour sa part que les solutions *«diminuent d'une année à l'autre»* avec la fermeture des abattoirs en raison du déclin prononcé qui frappe les fabricants de moulées animales à cause des dossiers de la vache folle et de la fièvre aphteuse. Mais, dit-il, dans une pareille situation d'urgence, le MAPA a l'autorité réglementaire pour autoriser l'enfouissement sanitaire des carcasses même si ces équipements régionaux relèvent de l'Environnement en ce qui concerne la gestion courante.

Et *«on s'arrange pour faire affaire avec des sites dont les lixiviats sont contrôlés»*, dit-il.

Mais ce n'était pas l'avis de la mairesse de Frampton, en Beauce, qui a filmé et photographié dimanche des dizaines de carcasses qui pourrissaient en plein air et qui disséminaient une odeur pestilentielle à des kilomètres à la ronde à partir du site d'enfouissement local.

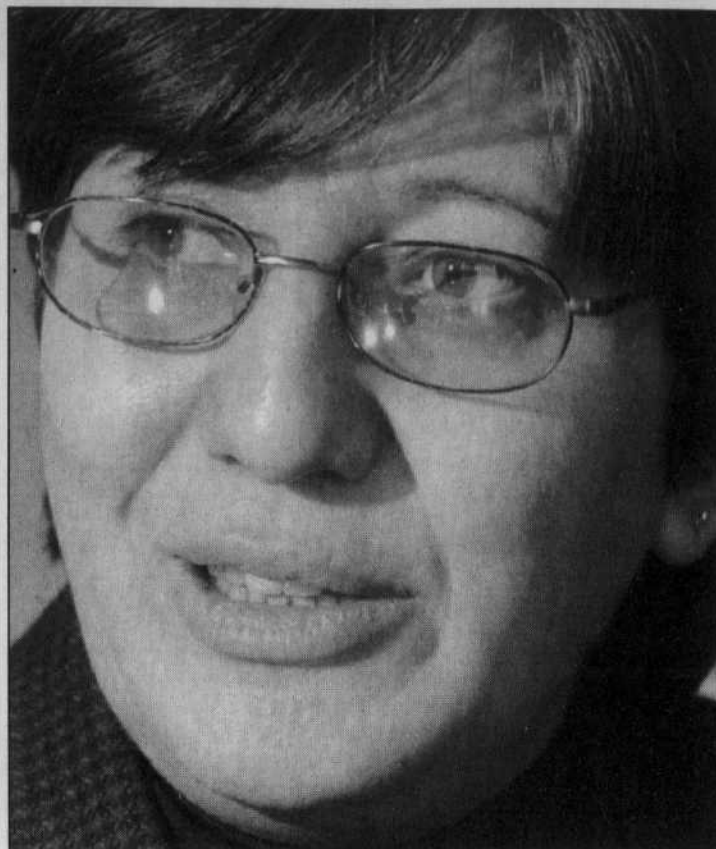
La réglementation environnementale fait obligation aux gestionnaires de tout site d'enfouir et de recouvrir le jour même tout déchet qu'on lui

confie. Non seulement la mairesse de Frampton était-elle *«en beau fusil»* de voir que la MRC, propriétaire du site, avait laissé des carcasses aux charognards, qui ont immédiatement envahi le lieu, mais elle doute beaucoup de la validité des critères du MAPAQ quant à la sécurité des sites car, dit-elle, le site de Frampton a fait récemment l'objet d'un *«avis d'infraction»* pour son mauvais contrôle des lixiviats.

En tant que spécialiste, Guy Beaubien a aidé les agriculteurs de différentes régions à dénicher des sites d'enfouissement susceptibles d'accueillir les carcasses qui s'accumulaient à la douzaine pour les porcs et par dizaines de milliers pour les volailles.

Les carcasses de la Montérégie ont abouti au site d'enfouissement de Brome-Missisquoi. Les sites de Lanoraie et de Berthierville ont accueilli des carcasses dans Lanaudière.

Quatre autres sites ont été ouverts en Beauce, dont celui de Frampton qui aurait accueilli plus de 149 tonnes de cochons à lui seul, soit près de 800 bêtes. Guy Beaubien parlait de 500 000 livres (250 tonnes) d'animaux morts pour cette seule région. En Montérégie, un agriculteur a été obligé de déterrer des centaines de poulets qu'il avait enfouis trop près d'un cours d'eau.



ARCHIVES LE DEVOIR
Sima Samar, militante des droits des femmes afghanes.

Les diplomates canadiens mécontents de leur sort

KARINE FORTIN
LE DEVOIR

Ils sont payés pour voyager et pour hanter les couloirs du pouvoir, à Pékin, à Paris ou à Washington. On les imagine volontiers côtoyant les grands de ce monde, butinant de réception en réception, redessinant le monde un verre à la main. Aux yeux du grand public, ils passent pour les enfants gâtés du système.

Pourtant, les diplomates canadiens — ou *«employés du service extérieur»* — sont mécontents de leur sort. *«Nous exerçons un métier qui fait rêver»*, fait remarquer Patrice Cousineau, avocat au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) depuis 1992. *«Mais la réalité n'est pas aussi rose qu'on le pense. Nous ne sommes pas tous ambassadeurs. Nous travaillons souvent dans des pays où la situation économique ou politique est difficile. Et nous ne sommes vraiment pas appréciés à notre juste valeur.»*

Le Canada compte sur environ

1200 fonctionnaires travaillant dans 170 ambassades et délégations dans le monde. Ils sont notamment responsables des services consulaires, de l'immigration, de la négociation d'ententes et de traités et de la promotion du commerce.

Leur syndicat, l'Association des professionnels du service extérieur (APASE), affirme qu'ils sont sous-payés et sous-estimés, que leur traitement est inéquitable et que leurs conditions de service à l'étranger font la risée de leurs collègues d'ailleurs. Et trois études commandées par le Conseil du trésor et le MAECI lui donnent raison sur plusieurs points.

En comparant leurs conditions d'emploi avec celles d'autres employés occupant des postes comparables pour le gouvernement du Canada, la firme PricewaterhouseCoopers a en effet découvert que les agents du service extérieur étaient les professionnels les moins bien rémunérés de la fonction publique fédérale. Et le déficit perdure tout au long de leur carrière puisque les possibilités d'avance-

ment au sein du service sont quasi inexistantes. De plus, la firme a constaté que les organisations internationales de même que certains pays européens payaient leurs diplomates jusqu'à deux fois plus que le Canada. En outre, contrairement à Ottawa, la majorité des 16 organisations ou pays sondés par la firme de consultants contribue à la pension de retraite du conjoint qui ne peut travailler à l'étranger.

Le tiers des agents quittent le service entre la cinquième et la douzième année de service, soit après avoir reçu une formation linguistique et occupé un poste à l'étranger. Et selon la firme-conseil en ressources humaines Mercer, les bas salaires et les problèmes que vivent les conjoints viennent au premier rang des raisons qu'ils invoquent pour justifier leur décision.

Outre le fait qu'elle constitue un gaspillage monumental d'expertise et de fonds publics, cette érosion des effectifs a des conséquences dramatiques sur le fonctionnement des services diplomatiques canadiens. Pour combler les 150 postes

vacants dans ses rangs, le service extérieur a de plus en plus recours à des employés embauchés localement ou à des fonctionnaires venus d'autres départements ou ministères. Ces derniers sont souvent moins qualifiés... et mieux rémunérés que les agents qui les encadrent.

Le 20 juin dernier, l'APASE a voté en faveur de moyens de pression après que le Conseil du trésor eut rejeté ses demandes et les suggestions du médiateur.

Les agents du service extérieur n'ont pas le droit de grève car leur travail est jugé essentiel à la sécurité du Canada. Mais hier, une dizaine d'entre eux ont tout de même manifesté devant le siège genevois des Nations unies ainsi que devant celui de l'Organisation internationale du travail (OIT).

«Nous ne demandons pas le même salaire que les autres pays. Mais nous n'acceptons pas d'être payés moins que les autres au sein du gouvernement. C'est une question d'équité interne», souligne Patrice Cousineau.

La peur au ventre

Sima Samar, la ministre afghane de la Condition féminine, est limogée

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Sima Samar, cette formidable militante des droits des femmes en Afghanistan, vit plus que jamais dans la peur. Nommée ministre en décembre, elle vient de perdre son poste, a reçu des menaces et été accusée de blaspème. On a même lu dans un important hebdomadaire qu'elle est la Salman Rushdie du pays.

«Oui, elle a peur: elle le dit dans ses courriels. Elle n'a plus de protection autour de sa maison, même si des gardes de sécurité contrôlent son quartier. Mais se faire comparer à Rushdie, on sait où ça peut mener», note Ariane Brunet, coordonnatrice des droits des femmes au sein de l'organisme canadien Droits et Démocratie.

En décembre, le groupe avait remis à Mme Samar son prix John-Humphrey pour la liberté. Sima Samar avait fait le tour du pays pour l'occasion, et c'est au Canada qu'elle avait appris qu'elle était nommée ministre de la Condition féminine et vice-premier ministre au sein du gouvernement intérimaire afghan, qui ne comptait que deux femmes.

Du jour au lendemain, Mme Samar, médecin de profession qui avait mis sur pied écoles et hôpitaux à la barbe des talibans, est devenue une célébrité. Cette notoriété lui nuit aujourd'hui puisqu'elle est devenue la cible de ceux qui n'apprécient ni son franc-parler ni ses liens avec la société civile.

Ainsi, une accusation de blasphème a été officiellement portée contre elle: elle aurait dit à un journal de Vancouver qu'elle ne croyait pas en la charia. L'auteur de la plainte réclamait donc que Mme Samar subisse le *«châtiment approprié»*. Le 24 juin, la Cour suprême de l'Afghanistan a finalement prononcé un non-lieu dans cette affaire en raison de preuves insuffisantes.

Mais le juge en chef adjoint a affirmé que le dossier pourrait être rouvert si on obtenait *«des preuves plus solides»*.

La situation est à ce point inquiétante que Droits et Démocratie a écrit le 27 juin au ministre canadien des Affaires étrangères, Bill Graham, pour dénoncer l'intimidation politique subie par Sima Samar.

Les pressions ont été fortes sur Mme Samar tout au long des six mois où elle a été ministre. En mars dernier, elle songeait déjà à démissionner tant ses collègues masculins l'ignoraient. L'intimidation s'est toutefois accentuée lors de la Loya Jirga, tenue en juin. Cette grande assemblée traditionnelle, qui réunissait 1550 délégués (dont 200 femmes), devait mettre en place une administration de transition menée par le gouvernement d'Hamid Karzai.

A la Loya Jirga, Mme Samar a été très critiquée et même menacée publiquement. Au terme de l'exercice, elle a finalement dû quitter son poste de ministre et accepter celui de commissaire aux droits de la personne. *«Elle a confiance dans la personne qui la remplace comme ministre mais elle s'inquiète de la possibilité qu'elle aura de remplir son nouveau mandat»,* indique Mme Brunet, en contact constant, par courriel, avec Mme Samar.

Défendre les droits de la personne *«l'intéresse énormément, et son premier travail sera de développer une commission distante de l'État»,* ajoute Mme Brunet. La tâche risque toutefois d'être très difficile. Les forces fondamentalistes sont toujours très actives dans le pays, et elles ont de l'argent. L'Occident, lui, ne s'empresse guère de financer les milieux démocratiques. *«Il ne faut pas seulement dire que ce que les méchants fondamentalistes font est abominable mais aussi voir ce que nous ne faisons pas»,* insiste Mme Brunet.

M^{re} Jean-Claude Turcotte confirme

Le pape sera à Toronto

STÉPHANE
BAILLARGEON
LE DEVOIR

Viendra, viendra pas au Canada? La question, plus complexe que le mystère de la sainte Trinité, hante tous les esprits depuis des mois. Le pape, épuisé et malade, sera-t-il à la prochaine Journée mondiale de la jeunesse (JM), à Toronto, à la fin du mois?

Le cardinal Jean-Claude Turcotte a la réponse. Oui, il y sera. Point à la ligne.

M^{re} Turcotte dînait avec le Saint-Père la semaine dernière. Jeudi, plus précisément. La rencontre réunissait une douzaine de cardinaux du comité des finances vaticanes. L'archevêque de Montréal en a évidemment profité pour se renseigner sur la santé et les intentions de voyage de son patron.

«C'est bien sûr un homme malade, un homme usé, dit le cardinal. Mais on ne l'invite pas ici pour couvrir le mille, ce qu'il serait incapable de faire. Mais pour donner un témoignage, je vous assure qu'il a toute sa lucidité. Je ne suis pas médecin, mais comme j'ai mangé avec lui, une chose m'a frappé: il a bon appétit. Quand l'appétit va, tout va. [...] Je suis sûr qu'il sera ici, avec nous. A table, il nous a parlé de son voyage ici et de son voyage au Mexique. Il y tient beaucoup. Il y sera.»

M^{re} Turcotte participait hier à une conférence de presse donnant des détails sur l'organisation de la tranche montréalaise de la prochaine JM. La rencontre avait lieu au Stade olympique, là où se réuniront

des dizaines de milliers de participants pour un grand spectacle, le 21 juillet. Un autre spectacle sera offert à Laval, le 18.

La région montréalaise prévoit accueillir 10 000 pèlerins âgés de 16 à 35 ans dans le cadre des Journées d'accueil en diocèse. Les visiteurs étrangers commenceront à arriver le 14 et partiront pour Toronto le 22, avec leurs camarades québécois.

Tout ne baigne pas dans l'huile cependant. La JM s'avère moins populaire que prévu. Les pronostics de participation pour les dix jours d'activités sont passés de 600 000 en octobre 2001 à 350 000 personnes ce printemps. Pire, à moins de deux semaines de la venue de Jean-Paul II, la moitié des pèlerins manquent toujours à l'appel pour atteindre ce seuil rabaisé. Toronto attend tout de même toujours un million de fidèles pour la messe en plein air du 28, célébrée par le Saint-Père.

M^{re} Turcotte attribue le problème relatif de popularité de l'événement aux effets du 11 septembre, qui a *«rendu plus difficile»* le transport international des personnes, mais aussi aux vaines rumeurs entourant la venue improbable du pape. En plus, Ottawa a refusé des visas d'entrée au pays à environ 6000 jeunes, soit le quart des demandeurs étrangers.

Les Journées mondiales de la jeunesse ont été lancées par le pape Jean-Paul II en 1985 comme moyen d'évangélisation et de *«partage de la foi»*. Dix ans plus tard, une foule record de quatre millions de pèlerins s'était rassemblée à Manille.

La plus
CLASSIQUEConcerts d'été
En semaine 13 hAnimation : Michel Marmen
Réalisation : Guyline Picard

100.7 FM
Chaîne culturelle
Radio-Canada

www.radio-canada.ca/radio

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Manon Cornellier

Ce sida qui indiffère

Il y a à peine deux semaines, le G8 concluait ses travaux en adoptant un plan d'action pour l'Afrique assorti d'une hausse de l'aide pouvant atteindre six milliards de dollars par année. Cette contribution conditionnelle servira avant tout à appuyer la démocratisation, à attirer l'investissement, à soutenir l'éducation. Le combat contre la pandémie du VIH/sida dans tout ça? Il est mentionné mais on ignore toujours combien d'argent on y consacrera, malgré l'urgence, malgré la cruelle réalité qu'est venu rappeler moins d'une semaine plus tard le rapport bisannuel de l'ONUSIDA.

Sans interventions préventives et thérapeutiques musclées, 68 millions de personnes mourront du sida d'ici 2020. C'est dix fois la population québécoise. Et plus de deux fois celle du Canada. L'Afrique sera la plus touchée, avec 55 millions de décès seulement pour l'Afrique subsaharienne. L'espérance de vie chutera dans plusieurs pays. Des millions d'enfants se retrouveront orphelins pendant que d'autres mourront lentement de la maladie.

La réponse sans consistance du G8 à pareille tragédie a un goût amer car les avertissements pullulent depuis des années et une minorité de pays ont montré qu'il était possible de faire reculer le taux d'infection quand on s'y prenait de façon énergique.

Le G8 a bien offert une première mais timide réponse en 2001 à Gènes en s'engageant à contribuer, pour un peu plus de deux milliards sur trois ans, aux efforts de l'ONU. Mais le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, leur avait dit qu'il faudrait entre huit et dix milliards par année pour lutter efficacement contre le sida. Certains experts parlent maintenant de plus de 20 milliards, mais personne n'a cru bon de rajuster la donne à Kananaskis.

Avant ce sommet, un autre appel est venu du représentant spécial des Nations unies pour le VIH/sida, Stephen Lewis. Il a averti les pays riches que «tout espoir pour l'Afrique est un espoir vain si la pandémie du sida n'est pas combattue». Comment parler d'investissements et de création d'emplois quand, en une seule année, un million d'enfants africains perdent leur professeur à cause du sida? Ou quand, dans certains pays, le tiers des adultes en âge de travailler sont infectés?

Le plan d'action adopté à Kananaskis se voulait une réponse au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) élaboré par les leaders africains.

Eux-mêmes ont laissé, dans leur document, une part congrue à la lutte contre le sida, ce qui a provoqué moult critiques, mais les pays riches, eux, ont aimé, et pour cause. Si on ne peut douter de la sincérité de certains dirigeants envers l'Afrique, on constate que, dans l'ensemble, le NEPAD leur plaît parce qu'il est axé sur la création d'un climat propice à l'investissement et au développement économique. Ça sert leurs intérêts.

Il est certain que l'Afrique ne s'en sortira pas avec seulement de l'aide étrangère. Elle a besoin d'une économie qui fonctionne et d'investissements. Le premier ministre Jean Chrétien aime répéter qu'aider l'Afrique, en ce moment, ce n'est pas faire la charité mais un investissement car un jour, ces citoyens seront des consommateurs. Encore faudrait-il qu'il en reste. Le mot est cru mais vrai.

Pour relancer son économie, l'Afrique a besoin de citoyens éduqués, en santé, adéquatement nourris et logés. Et pour en arriver là, il faut contenir la propagation du sida.

C'est un passage obligé et prioritaire. La pauvreté doit être combattue car elle constitue un facteur aggravant, mais on ne peut pas attendre de la voir reculer pour agir contre la pandémie.

Cette lenteur à réagir au problème du sida, cette manière de le traiter comme un enjeu parmi d'autres défie toute explication et toute logique. La maladie est en train de prendre de vitesse les efforts de développement de pays entiers.

Plusieurs, même parmi les plus critiques, ont présenté le plan du G8 et le NEPAD comme une première brèche importante dans le mur de l'afroessimisme.

L'absence de réponse massive à la crise du sida montre toutefois que le fatalisme existe encore mais de façon insidieuse. L'aide offerte permet de se donner bonne conscience, mais elle est toujours insuffisante, comme si, au fond de soi, on n'y croyait pas, on avait concédé la défaite.

L'Afrique n'est pas seule dans cette galère. La maladie progresse à vitesse vertigineuse en Chine et en Inde, les deux pays les plus peuplés du globe. Même chose en Russie et dans les anciennes républiques soviétiques. Ce sont pourtant des miettes qu'on leur réserve en matière d'aide.

Le Canada investit des fonds dans cette bataille et annonçait lundi, à Barcelone, une contribution de 53,3 millions sur cinq ans. Ancien ambassadeur canadien, Stephen Lewis l'a aussitôt qualifiée de «lamentablement basse» et déploré qu'elle soit éparpillée entre une quinzaine de projets, dont 2,2 millions pour la Chine.

Il faut préciser que ces 53,3 millions ne s'ajoutent pas au budget de 270 millions sur cinq ans que l'ACDI consacre à la lutte contre le sida. Ils en font partie. Le Canada a toutefois promis, l'an dernier à Gènes, de verser 150 millions de plus sur trois ans au fonds des Nations unies et, à Kananaskis, 50 millions supplémentaires sur cinq ans pour lutter contre le sida en Afrique.

On parle donc, au total, de presque 100 millions de dollars en moyenne par année pendant cinq ans. Ce n'est pas rien. Mais il est difficile de ne pas trouver ce montant dérisoire quand on songe au drame en cours et quand on se souvient combien il est facile pour le même gouvernement de dénicher chaque année les 40 millions nécessaires pour son programme de commandites.

mcornellier@ledevoir.com

Cris du 1^{er} juillet

Finis les suppléments au loyer

La décision de Québec est inadmissible, dit le FRAPRU

Pour sortir de la crise du 1^{er} juillet, le gouvernement a distribué des suppléments au loyer aux ménages les plus démunis. Voilà qu'il met fin à l'opération alors que la demande d'aide est encore grande à Montréal.

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Le gouvernement du Québec a avisé les municipalités qui vivent des problèmes de logement de ne plus distribuer de suppléments au loyer. Ce supplément constitue pourtant la plus importante mesure gouvernementale pour aider les gens à se sortir de la crise du 1^{er} juillet. Il permet à un ménage démuné de ne consacrer, pendant deux ans, que 25 % de ses revenus à se loger sur le marché privé, le gouvernement versant la différence.

La plupart des villes ont été averties à la fin de la semaine dernière de cesser l'octroi de suppléments. À Montréal, la directive, verbale, a été officiellement transmise hier et doit entrer en vigueur ce matin. La Ville, qui avait eu vent de ce moratoire, avait décidé en début de semaine de continuer d'accorder des suppléments au loyer afin de ne priver de secours aucun ménage. Depuis le 1^{er} juillet, Montréal a accordé quotidiennement une vingtaine de suppléments pour répondre à la demande. Dans la seule journée d'hier, 28 suppléments ont été octroyés. En un mois, 864 ménages montréalais ont été déclarés admissibles au supplément au loyer d'urgence, davantage que ce que le gouvernement était prêt à subventionner.

Celui-ci avait prévu de distribuer 750 suppléments à travers tout le Québec pour faire face au 1^{er} juillet. Il se gardait toutefois une marge de manœuvre financière pour, dans le pire des cas, grimper à 1150. Vendredi dernier, comme l'indiquait *Le Devoir*, on en était déjà à 1142 suppléments. Le conseil des ministres d'aujourd'hui doit discuter de cet excédent de dépenses.

Pour François Saillant, du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), la décision gouvernementale est inadmissible. Comme on le voit à Montréal, note-t-il, des ménages ont encore besoin d'aide, et s'ajoutent bientôt ceux dont le bail arrive à terme le 1^{er} août. «On ferme boutique parce que pour le gouvernement, la crise est finie. Mais pour le monde, elle ne l'est pas du tout!», s'indigne M. Saillant.

À la Ville de Montréal, on a décidé de ne pas stopper complètement la distribution. «On va continuer d'analyser la situation des ménages, et s'ils sont admissibles à un

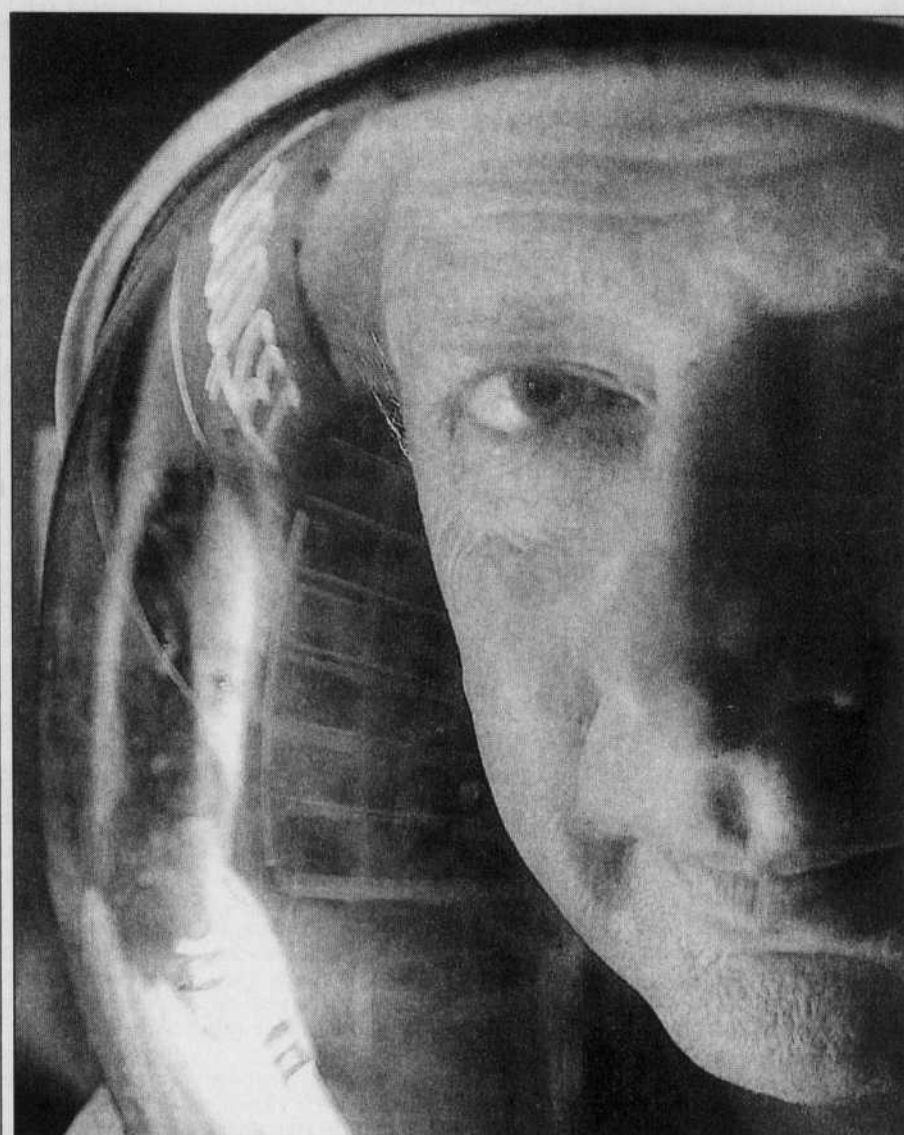
supplément, on va les mettre sur une liste d'attente», expliquait hier Louise Hébert, de l'Office municipal d'habitation (OMH). «Si on se fie à l'expérience de l'année passée, on peut croire que quelques ménages n'utiliseront pas leur supplément. On se dit qu'il y a là un petit jeu pour aider d'autres personnes», poursuit-elle, confirmant que l'an dernier, il avait fallu aider des ménages en situation d'urgence tout au long de l'année.

Par ailleurs, il ne reste plus que 18 ménages hébergés par la Ville de Montréal. Hier, un blitz de recherche de logements dirigé par l'OMH a permis de trouver un toit à 40 ménages, principalement des personnes seules.

À l'OMH, on se réjouit particulièrement d'une entente conclue avec un propriétaire qui les a appelés afin de leur offrir la gestion de son édifice, transformé en maisons de chambre. Sept adultes à la limite de l'itinérance pourront y loger dès la fin de la semaine, sous la responsabilité de la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal, qui s'occupe de logements offrant un soutien communautaire.

Dans un communiqué émis hier, le maire Gérald Tremblay s'est aussi engagé à ne pas oublier les ménages montréalais qui cohabitent — ils sont plus de 400 —, affirmant que l'OMH ne relâchera pas ses efforts pour les aider à se trouver un logis.

Gonflé à bloc



STEPHEN HIRD REUTERS

LES BRITANNIQUES Colin Prescott et Andy Elson, dont on voit le reflet dans la visière, se préparent à vivre l'aventure la plus folle qu'on puisse imaginer: parcourir les 40 kilomètres qui séparent la Terre de l'espace au moyen d'un ballon gonflé à l'hélium! Ils espèrent ainsi battre le record de 34 kilomètres d'altitude établi par des Américains en 1961. Les deux aéroliers décolleront de Cornwall, au Royaume-Uni, dès que les conditions atmosphériques seront propices. Si tout se passe bien, leur périple devrait durer 12 heures.

Sida: «encore très loin d'un vaccin efficace», dit Montagnier

Paris (AP) — À l'occasion de la 14^e conférence internationale sur le sida à Barcelone, le chercheur français Luc Montagnier a estimé hier que les scientifiques étaient «encore très loin d'un vaccin efficace» dans le domaine de la prévention.

«Personnellement, je pense que la première approche d'un vaccin n'est pas de prévenir l'infection, mais de traiter, d'être utilisé comme un traitement complémentaire des médicaments actuels», a-t-il observé sur France-Info. Selon le P^r Montagnier, qui était directeur du laboratoire de l'Institut Pasteur qui a identifié, à Paris en 1983, le virus du sida, «c'est une voie que beaucoup de groupes sont en train de prendre aussi: aider à la restauration du système immunitaire après une trithérapie».

Selon lui, il est «relativement facile de me-

sur l'impact de cette vaccination, car [ils ont] des critères assez précis de remontée du système immunitaire et de la multiplication virale».

«Il est relativement facile, dans quelques mois on peut dire, de tester ces vaccins. Ceci dit, [...] le grand vaccin préventif va demander beaucoup d'efforts et d'esprit d'innovation, a-t-il ajouté. «J'ai l'impression plutôt qu'on piétine dans ce domaine.»

Luc Montagnier s'est néanmoins dit «optimiste»: «Si on mesure les avancées qui ont été faites, on peut être optimiste. On n'est pas restés sur place depuis le début de cette maladie.»

Les traitements actuels, a-t-il ajouté, «empêchent les gens de mourir [...] C'est quand même un grand pas en avant, mais ils ne guérissent pas. Quand on arrête ces traitements, le virus revient tout de suite.»

Rivière pas toxique du tout

LE DEVOIR

Les tests réalisés à la fin de juin par Environnement Canada dans les eaux pompées de la rivière La Guerre vers le lac Saint-François indiquent que celles-ci n'étaient pas toxiques pour la faune aquatique malgré sa couleur opaque. C'est ce qu'a confirmé hier au *Devoir* l'inspecteur Daniel Bidal en précisant que les petites truites introduites pendant 96 heures dans les échantillons de cette eau ont toutes survécu. La baignade a cependant été interdite dans l'aval du Saint-Fran-

çois pour cause de taux de coliformes trop élevés en raison, semble-t-il, du lessivage des champs qui avaient fait l'objet d'épandages au moment des grandes pluies. Mais ces coliformes, s'ils posent des risques pour la santé humaine, ne dérangent pas vraiment la faune aquatique. Au début de juillet, de nouveaux tests ont indiqué que la baignade pouvait reprendre dans le secteur. Quant aux autres tests effectués par Environnement Canada sur d'autres paramètres de l'eau évacuée du cours d'eau agricole, les résultats n'étaient pas disponibles hier.

Les pourvoies crient au feu

KARINE FORTIN
LE DEVOIR

Les pourvoies du Québec craignent que les gigantesques incendies qui continuent de ravager le nord de la province fassent fuir les pêcheurs et compromettent leurs revenus pour la saison estivale.

Depuis que le ministère des Ressources naturelles a décrété une interdiction de circuler en forêt au nord de Chibougamau et du hameau de Chute-des-Passes, huit pourvoies ont dû interrompre temporairement leurs activités. Et la progression rapide des flammes fait craindre le pire à d'autres entreprises qui offrent des activités de chasse et pêche et de loisirs de plein air.

La situation est particulièrement inquiétante dans les environs de la Baie-James et sur la Côte-Nord, où le début juillet marque habituellement une période de fort achalandage. «C'est le pic de la saison de pêche dans ces coins-là», explique le directeur adjoint de la Fédération des pourvoies du Québec (FPQ), Marc Plourde.

«Pour le moment, il est difficile d'évaluer les dommages. Mais on s'attend à ce qu'ils soient importants.» Tellement, en fait, que la FPQ prévoit d'ores et déjà demander au gouvernement du Québec de mettre en vigueur un programme d'indemnisation pour les exploitants.

«Il y a des feux de forêt tous les ans. Mais cette fois, c'est exceptionnel. Et plusieurs régions sont touchées», affirme M. Plourde.

Hier, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) rapportait quelques nouveaux incendies, dont cinq qui ont été allumés intentionnellement dans la région de Dolbeau. Heureusement, tous ont été maîtrisés ou éteints assez rapidement.

D'autre part, contraintes de mettre à pied des centaines de travailleurs en raison des importants feux de forêt faisant rage dans le Nord du Québec, les sociétés forestières se croisaient les doigts, hier, dans l'espoir que de nouvelles averses mettent un terme à leur cauchemar, ces prochains jours.

En fin d'après-midi hier, environ une trentaine d'incendies continuaient cependant à faire rage au sud du 52^e parallèle. Et sept étaient toujours hors de contrôle. Au total, plus de 267 000 hectares brûlent en ce moment, dont la moitié dans les environs du lac Albanel.

Par ailleurs, à la Baie-James, la situation est demeurée stable hier. Selon la porte-parole de la SOPFEU, Chantal Drapeau, les villages de Nemiscau et Chisasibi ne sont plus menacés, mais les personnes évacuées n'ont pas encore pu rentrer chez elles.

Avec la Presse canadienne

ROLEX
Day-Date
en or rose 18 carats.

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

630-A RUE CATHCART MONTRÉAL, CENTRE VILLE
(514) 866-3876

• LES ACTUALITÉS •

Recours collectif contre Canada Air Charter

LE DEVOIR

Une Montréalaise a déposé hier en Cour supérieure une demande en recours collectif au nom de tous les passagers de Canada Air Charter et de Haiti Air Charter. Les deux entités font partie du groupe Gestion Multi-Voyages inc.

Cette entreprise a remis ses permis d'agent de voyages à l'Of-

fice de la protection du consommateur vendredi dernier. Un fiduciaire a alors été nommé pour s'assurer que les clients soient rapatriés ou remboursés. La semaine dernière, des centaines de passagers ont attendu en vain jusqu'à sept jours pour qu'on honore leurs billets aux aéroports de Mirabel et à Port-au-Prince. «En plus de la fatigue, du stress et des démarches inutiles à l'aéroport, cer-

tains ont manqué des cérémonies de mariage, perdu des nuitées d'hôtel, du salaire, encouru des déboursés pour se loger, se nourrir, téléphoner, etc.», peut-on lire dans un communiqué émis par le bureau d'avocats Unterberg, Labelle, Lebeau & Morgan.

D'autres personnes devant se rendre à Londres, à Rome, à Lisbonne et à Tunis ont également dû rester au pays.



VOUS ALLEZ AIMER VOUS ROULER DANS L'HERBE.

Le gouvernement du Québec pose un geste de plus pour protéger la santé et l'environnement en milieu urbain. Il propose un nouveau code de gestion pour l'utilisation et la vente des pesticides en ce qui a trait à l'entretien des espaces verts.

Ainsi, il sera désormais interdit d'appliquer les pesticides les plus nocifs sur les pelouses des espaces verts publics, privés et commerciaux.

Comme ce sont les enfants qui sont les plus vulnérables aux pesticides, ces produits seront aussi bannis des centres de la petite enfance ainsi que des écoles primaires et secondaires.

De plus, les entreprises en service d'entretien des espaces verts de même que les commerces de détail se verront dans l'obligation de répondre à un certain nombre de nouvelles consignes.

Ensemble, nous devons agir dès maintenant pour protéger notre santé et notre patrimoine naturel.

Pour nous faire part de votre opinion ou de vos suggestions, ou pour obtenir le dépliant *Le projet de code de gestion des pesticides*, contactez-nous par téléphone au (418) 521-3830 ou au 1 800 561-1616, ou par courrier électronique au info@menv.gouv.qc.ca ou par Internet au www.menv.gouv.qc.ca.

Éviter les pesticides,
un geste naturel.

Environnement
Québec



Suspendu!



MITCHELL CROOKS REUTERS

ONZE ANS après l'affaire Rodney King, la police de Los Angeles est de nouveau montrée du doigt: un de ses hommes a été suspendu après qu'une cassette vidéo l'a montré faisant preuve de brutalité envers un adolescent noir menotté. Le maire, le service police et le procureur d'Inglewood, une banlieue du sud-ouest de Los Angeles, ont assuré hier qu'une enquête serait ouverte sur l'arrestation musclée de Donovan Jackson, un adolescent âgé de 16 ans, près d'une station-service. Une bande vidéo, filmée par un touriste, montre un Jackson menotté, violemment soulevé de terre puis plaqué contre le coffre de la voiture de police par Jeremy Morse, officier du LAPD (service de police de Los Angeles).

Témoignage du délateur Stéphane Gagné

La guerre des trois

Les Hells Angels éliminaient la concurrence ruelle après ruelle pour s'approprier le marché de la revente de drogue à Montréal

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Ils étaient trois à «runner» la guerre des motards à Montréal pour le compte des Hells Angels. André Tousignant, Paul Fontaine et Normand Robitaille coordonnaient les frappes contre les membres des Rock Machine tandis qu'une poignée d'exécutants comme Stéphane Gagné les traquaient ruelle après ruelle, parc après parc, caressant le rêve de les abattre comme de vulgaires «canards».

Le délateur Stéphane Gagné a une fois de plus illustré le caractère glacial et sanguinaire de la guerre des motards hier dans son témoignage au procès pour trafic de drogue, complot pour meurtre et gangstérisme de 17 présumés membres ou associés des Hells. Les règles du jeu étaient d'une aveuglante clarté. «Les Rock Machine? C'est pas compliqué! On avait toute les Rock Machine à tuer», a-t-il dit hier en contre-interrogatoire.

L'exercice, mené à tour de rôle par cinq avocats de la défense, a fait ressortir le caractère monopolistique des Hells Angels et de leur filiale des Rockers, qui vou-

laient «tuer les Rock Machine pour leur voler leurs points de vente de stupéfiants pour faire plus d'argent».

Au faite de sa carrière criminelle, Gagné contrôlait, avec quatre partenaires de «business», tout le marché de la vente de drogue dans le quartier gay, à l'exception des rues Saint-Hubert et Panet. Deux fissures dans le bitume que les Rockers ne pouvaient pas tolérer. Gagné a donc commencé à épier les concurrents des rues Saint-Hubert et Panet, prenant même leur photo. Il avait dans sa mire non seulement la tête du réseau mais aussi «tous les ti-gars» qui évoluaient sous les ordres de celle-ci. Parce qu'une «bonne job» ne doit pas s'arrêter «au gars d'en haut»... Ces attentats n'ont jamais eu lieu. Le 5 décembre 1997, Gagné est tombé dans les mailles du filet policier pour ne plus jamais en ressortir.

Le délateur revendique une éphémère mais destructive carrière dans le monde interlope. Il a gravité dans l'entourage des Hells pendant moins de trois ans mais a trouvé le moyen de tuer deux gardiens de prison et de s'en prendre à un troisième. Il a aussi étranglé un ancien associé, qu'il a laissé

pour mort dans un bois enneigé, mais sa victime a survécu. «On y a mis des balles dans le corps, on l'a étranglé. C'est pas de ma faute si y est resté vivant», dira-t-il devant un tribunal mi-amusé, mi-sidéré.

Gagné faisait partie, avec moins d'une dizaine d'individus, d'un cercle restreint de tuteurs à gages cyniquement appelé «l'équipe de football» par les Hells et les Rockers. «Moi, j'ai été engagé pour tuer du monde», dit-il, candide. «Paul [Fontaine], Toots [André Tousignant] pis Norm [Normand Robitaille], c'est pas mal eux autres qui runnaient la guerre des motards», ajoute-t-il.

Animé par un désir fiévreux de devenir membre des Hells Angels Nomads — «et de faire ben de l'argent» —, Gagné a rejoint le clan de la «big red machine» dès les premières charges de la guerre des motards, à sa sortie de prison, en 1994.

Après avoir brossé le portrait de la mécanique de guerre des Hells et des Rockers, la raison qu'il a invoquée devant le jury pour justifier son choix a de quoi laisser pantois. «Les Rock Machine, pour moi, c'était une gang de bums. J'avais rien savoir d'eux autres.»

Une thérapie génique contre deux maladies courantes du sang

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Des chercheurs canadiens sont sur la piste d'une thérapie fort prometteuse qui permettrait la guérison complète des personnes atteintes de la bêta-thalassémie, une maladie héréditaire du sang, particulièrement dévastatrice puisqu'elle conduit à la mort dans la jeune trentaine.

Le seul traitement actuellement offert aux personnes souffrant de cette affection particulièrement fréquente dans les pays méditerranéens, au Moyen-Orient et dans certaines régions d'Asie se limite à des transfusions sanguines qui doivent être répétées à toutes les trois semaines. Dans la bêta-thalassémie, une mutation du gène responsable de la synthèse de la bêta-globine, protéine constitutive de l'hémoglobine qui véhicule l'oxygène, aboutit à une malformation des globules rouges et, de ce fait, à une anémie sévère. Les multiples transfusions faites dans le but de fournir aux malades les globules rouges nécessaires au

transport de l'oxygène entraînent toutefois un dépôt de fer — lequel fait partie de la structure chimique de l'hémoglobine — dans les organes vitaux comme le cœur et le foie. Or les patients succombent le plus souvent des complications de cette surcharge de fer, qui provoque une insuffisance cardiaque et une cirrhose du foie.

La seule cure susceptible de guérir les personnes qui souffrent de cette maladie est la greffe de moelle osseuse. Toutefois, la probabilité de trouver un donneur compatible avec le malade se limite à une chance sur quatre.

C'est pourquoi le développement par l'équipe du Dr Suzan Imren, du Laboratoire Terry Fox de Vancouver, d'une thérapie cellulaire qui corrigerait le défaut génétique au centre de cette maladie a été accueilli avec enthousiasme dans le cadre de l'assemblée annuelle de la Société internationale d'hématologie expérimentale (ISEH), qui se poursuit actuellement à Montréal.

Les expériences menées par le

Dr Imren ont consisté à prélever la moelle osseuse de souris souffrant de thalassémie. Puis, en laboratoire, on a infecté les cellules souches présentes dans l'échantillon à l'aide d'un virus qu'on avait au préalable chargé d'une version normale du gène de la bêta-globuline.

On a ensuite greffé ces cellules contaminées aux souris malades. «Un an après la greffe, les souris étaient guéries et leur hémoglobine était revenue à la normale», a annoncé la spécialiste de l'hématologie pédiatrique. «Cette percée est très prometteuse, et certains de nos collaborateurs ont montré que cette thérapie cellulaire s'avère également efficace contre l'anémie falciforme, une maladie du sang très semblable, qui touche 18 millions de personnes, dont la plupart appartiennent aux populations noires d'Afrique et d'Amérique.»

Suzan Imren affirme que la thérapie éprouvée avec succès chez la souris pourrait être accessible d'ici trois ou quatre ans pour les jeunes malades.

LE DEVOIR

LE MONDE

Augusto Pinochet
tire sa révérenceDes incidents éclatent
au Parlement chilien

D'APRÈS L'AFP

Valparaiso — Le Sénat chilien a reçu officiellement hier la démission du général Augusto Pinochet, qui se retire de la scène politique près de 30 ans après avoir imposé au Chili l'une des dictatures les plus féroces d'Amérique latine (1973-90).

De violents incidents ont éclaté au siège du Parlement, à Valparaiso, où des centaines de manifestants ont été dispersés par la police.



Dans la lettre de démission de son poste de sénateur à vie, Pinochet a justifié son régime, ce qui a généré un climat tendu avant la session extraordinaire du Sénat.

L'ex-dictateur, âgé de 86 ans, avait remis sa lettre jeudi dernier au cardinal Francisco Javier Errazuriz, trois jours après la décision de la Cour suprême de clore définitivement la procédure judiciaire engagée contre lui, en raison de son état de «démence» l'empêchant de se défendre correctement.

Les incidents ont débuté lorsque des membres du Parti communiste, dont la secrétaire générale Gladys Marin, ont lancé des pièces de monnaie des tribunes vers la salle où se réunissaient les sénateurs.

«Assassin! Assassin!», criaient les manifestants tandis que le président du Sénat, Andrés Zaldívar, ordonnait l'évacuation des tribunes et l'interruption de la session. Celle-ci avait débuté peu après 16h lorsque M. Zaldívar avait informé les sénateurs de la démission présentée par le général Pinochet du poste de sénateur à vie qu'il occupait depuis mars 1998.

Bien que sa lettre de démission, dans laquelle il justifie son régime (1973-90), n'ait pas été lue, les manifestants ont protesté depuis les tribunes occupées par plus de 3000 personnes, partisans et opposants de l'ex-dictateur.

Le président du Sénat a interrompu la session et ordonné l'évacuation des tribunes après que le député socialiste Fidel Espinoza eut levé une pancarte sur laquelle était écrit: «Pinochet a assassiné mon père.»

Dans une autre partie des tribunes s'étaient regroupés les membres du Mouvement Augusto Pinochet, mais il n'y a pas eu d'affrontements entre eux et les communistes ni avec des proches de disparus de la dictature également présents au Sénat.

La procédure contre Pinochet avait été engagée par le juge Juan Guzmán Tapia, qui l'avait inculpé pour sa responsabilité dans les enlèvements et assassinats de 75 prisonniers politiques par la «Caravane de la mort». Ce commando militaire avait sillonné le Chili en octobre 1973, dans le mois ayant suivi le coup d'État contre le président socialiste Salvador Allende.

«Conscience tranquille»

Outre cette affaire, Augusto Pinochet fait l'objet de plus de 300 plaintes pour des crimes commis pendant son régime, qui a fait officiellement plus de 3000 morts et disparus.

«Je ne suis pas fou», a-t-il déclaré au président du Sénat lors d'une conversation téléphonique, a révélé M. Zaldívar après avoir reçu la lettre de démission des mains du cardinal.

En quittant le Sénat, Pinochet perd son immunité parlementaire mais récupère celle dont il bénéficie en tant qu'ex-président, selon la Constitution approuvée sous son régime et toujours en vigueur.

«L'œuvre réalisée par mon gouvernement sera jugée par l'histoire. Il subsiste encore trop de passions parmi nos concitoyens pour attendre d'eux un verdict objectif, serein et, surtout, juste», affirme-t-il dans sa lettre.

«J'ai la conscience tranquille et l'espoir que demain, mon sacrifice de soldat soit valorisé et qu'il soit reconnu que ce que j'ai fait à la tête des Forces armées et de l'ordre n'avait pas d'autre objectif que la grandeur et le bien-être du Chili», ajoute-t-il.

«La lettre de démission contient des affirmations qui nous semblent inacceptables et pour cela, nous entendons user de notre droit de réponse», a déclaré le sénateur Carlos Ominami, chef du groupe socialiste.

La droite d'opposition, dont de larges courants ont toujours soutenu Pinochet et sa dictature, s'est pour sa part manifestée contre l'organisation d'un débat au Sénat après la lecture de la lettre.

«Quel sens cela a-t-il de discuter de l'histoire politique du pays? Il vaut mieux nous dédier à légiférer et laisser la politique politicienne», a estimé le sénateur Andrés Chadwick, de l'Union démocratique indépendante (UDI, conservateur).

Les maires
colombiens dans
le viseur des FARC

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bogotá — Les maires de Colombie, dont 120 ont déjà démissionné depuis juin, sont dans le viseur de la guérilla après la diffusion hier d'un ordre aux rebelles d'exécuter ceux qui n'ont pas renoncé à leurs fonctions.

Depuis la rupture, le 20 février, par le président Andrés Pastrana, du dialogue de paix entamé en janvier 1999 entre le pouvoir et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC, marxistes), une vague de violence sans précédent a été déclenchée par les guérilleros dans le pays andin.

La force publique «continuera à protéger les maires», a déclaré le ministre de l'Intérieur, Armand Estrada, après la divulgation de cette communication par les radios colombiennes avant de qualifier «le crime, l'assassinat et le terrorisme» comme «arguments des FARC», principale guérilla de Colombie avec 17 000 hommes.

Cent vingt des 1098 maires de Colombie ont déjà démissionné, faute de garanties pour leur sécurité, depuis l'appel aux édiles du pays andin pour qu'ils renoncent à leurs fonctions, lancé début juin par les FARC. Deux cents municipalités ne disposent d'aucun poste de police, selon les propres chiffres du gouvernement. 50 maires et 87 conseillers municipaux ont été impunément assassinés depuis le début du mandat du président Andrés Pastrana en août 1998.

Le gouvernement péruvien
démissionne en blocLes ministres démissionnaires reprochent au président Toledo
un manque d'orientations en matière économiqueRICARDO UZTARROZ
AGENCE FRANCE-PRESSE

Lima — Le gouvernement péruvien a pris la décision de démissionner en bloc, révélant ainsi la profonde crise que traverse le régime aux prises avec une montée des mécontentements, conséquence d'un manque d'orientations claires en matière économique de la part du président Alejandro Toledo.

L'annonce de cette démission, faite hier en début de matinée par le ministre du Travail, Fernando Villarán, a été précédée par celle, deux heures auparavant, par une radio locale, RPP, du départ-surprise du chef de la diplomatie, Diego García Sayán, un avocat militant pour la défense des droits de l'homme.

«Nous avons pris cette décision [la démission collective] en accord avec le premier ministre [Roberto Danino] et nous attendons le moment opportun pour la concrétiser», a expliqué le ministre du Travail sur une autre station, CPN. «C'est une décision prise d'un commun accord entre tous les ministres», a-t-il ajouté sans en préciser les raisons.

Le chef de la diplomatie, dont la démission «irrévocable» n'avait toujours pas été confirmée officiellement dans la matinée, aurait renoncé à son poste après avoir appris que le président To-

ledo envisageait de le remplacer par l'actuel ambassadeur du Pérou à Washington, Allan Wagner, selon les radios.

M. Wagner est un proche de l'ancien président Alan García (1985-90), populiste de centre-gauche et rival malchanceux du président Toledo, au deuxième tour de la présidentielle de juin 2001, qui avait vu la victoire de justesse de ce dernier. Si cette entrée au gouvernement d'un proche de M. García était confirmée, elle marquerait un net tournant du régime vers «une social-démocratie populiste».

Selon la presse locale, Alan García a été reçu lundi soir par M. Toledo, peu après que le chef de la diplomatie lui eut fait part de sa décision de démissionner.

L'ex-président García, qui a vécu huit ans en exil en France durant le régime du président destitué Alberto Fujimori, aujourd'hui à son tour en exil au Japon, pays dont il possède la nationalité, est très réservé à l'endroit des privatisations qu'envisageait de mettre en œuvre le président Toledo.

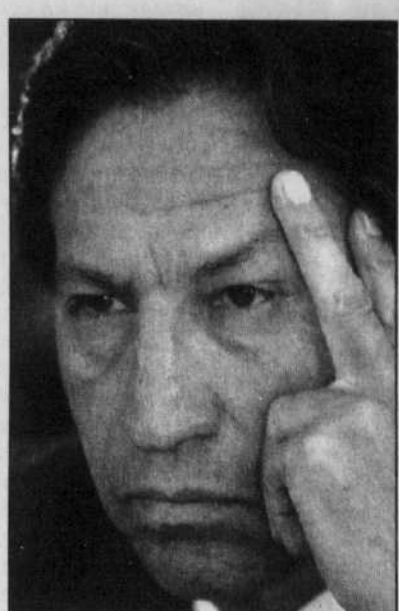
M. García est également partisan d'une relance de l'économie par la demande et d'un plus grand interventionnisme de l'État, notamment dans le domaine des investissements.

Sous sa présidence, à la fin des années 80, le Pérou avait été la proie d'une inflation galopante (14 000 %). Pour y remédier, il avait tenté d'étatiser le secteur bancaire et pratiqué un moratoire unilatéral du paiement de la dette extérieure.

Il affirme que son séjour en France et ses relations avec le président socialiste François Mitterrand l'ont rallié à l'économie de marché et au pragmatisme économique de la social-démocratie européenne.

Selon le quotidien néolibéral d'opposition *El Comercio*, qui avait eu vent de la démission du chef de la diplomatie péruvienne lundi soir, son départ serait au contraire dû à la volonté du président Toledo, sous la pression de Washington, d'accentuer l'orientation libérale de son régime en maintenant à la tête du gouvernement le premier ministre Roberto Danino, avocat d'affaires pendant dix ans aux États-Unis, très introduit auprès des milieux économiques de ce pays et de l'administration républicaine.

Enfin, sa démission pourrait être liée à l'indemnisation de huit millions de dollars payée au propriétaire d'une chaîne de télévision, Baruch Ivcher, qui



Alejandro Toledo

ARCHIVES LE DEVOIR

avait été dépossédé du contrôle de cette dernière sous la présidence de Fujimori, affirme le quotidien *Expreso*, proche de ce dernier. Cette indemnisation aurait été décidée par M. Toledo sans consultation de son gouvernement, explique le journal.

L'eau, le feu et l'air



REUTERS

DES DIZAINES de pêcheurs de la République populaire de Chine étaient en bien mauvaise posture hier sur ce bateau en flammes, au large de Taiwan, en attendant d'être secourus par hélicoptère. Ce bateau est l'un des nombreux «hôtels flottants» où doivent dormir les pêcheurs travaillant sur les bâtiments taïwanais. Officiellement pour des raisons de sécurité, ils ne sont pas autorisés à débarquer sur l'île nationaliste.

BOLIVIE

Le candidat gauchiste Evo Morales
devrait participer au second tour

AGENCE FRANCE-PRESSE

La Paz — Le candidat d'extrême gauche, défenseur des *cocaleros*, producteurs de coca, matière première de la cocaïne, et des revendications ethniques, Evo Morales, était pratiquement assuré hier matin de disputer le deuxième tour de la présidentielle bolivienne devant le congrès, début août, selon la presse locale.

A quelques heures seulement de la publication des résultats officiels définitifs du scrutin qui s'est déroulé le 30 juin, Evo Morales, 42 ans, sur 99,78 % des suffrages dépourvus, recueillait 20,942 %, soit une différence de 706 voix, contre 20,916 % au candidat populiste de droite, l'ex-capitaine de l'armée de Terre, Manfred Reyes Villa, 47 ans, grand favori des sondages.

M. Morales affronterait au second tour au suffrage indirect l'ex-président libéral Gonzalo Sánchez de Lozada (1993-97), 72 ans, qui arrive en tête avec 22,4 %.

Il restait hier matin moins de 2000 suffrages à dépouiller, provenant d'un bastion électoral du candidat des *cocaleros*, le département de Potosí (sud-ouest), qui devraient conforter l'avance de ce dernier.

Sa présence au second tour est considérée «comme une véritable révolution électorale» qui va remettre à l'ordre du jour le débat sur l'éradication des plantations illicites de cocaïers, dont la production était destinée à la fabrication de la cocaïne.

Cette politique de «coca zéro» avait été engagée il y a quatre ans sous la présidence du général défunt Hugo Banzer. Au cours des deux dernières années, Evo Morales avait animé contre cette politique quatre jacqueries qui ont fait une dizaine de tués.

Quatre jours avant le scrutin, l'ambassadeur américain à La Paz, Manuel Rocha, d'origine colombien-

ne, avait averti que si les Boliviens éliminaient un président ayant des liens avec le narcotrafic, son pays serait amené à réviser son aide à la Bolivie, pays le plus pauvre de l'Amérique latine.

Cette déclaration avait suscité un tollé général, presse et classe politique estimant qu'il s'agissait «d'une ingérence inadmissible» dans le processus électoral. La Cour nationale électorale avait même considéré que le diplomate avait violé la Constitution, obligeant la diplomatie bolivienne à rappeler le diplomate à un peu plus de réserve.

Selon les analystes, l'ex-président Sánchez de Lozada devrait être réélu pour un second mandat de cinq ans (le mandat a été prolongé d'une année en 1997), sans doute grâce à une alliance avec son vieux rival, un autre ancien président, Jaime Paz Zamora (1989-93), social-démocrate, arrivé en quatrième position, à condition que les deux hommes surmontent leur antagonisme historique.

Comme aucun des candidats n'a franchi la barre des 50 % dès le premier tour au suffrage direct, il appartient désormais au Congrès de choisir le futur président entre les deux candidats arrivés en tête, à la majorité absolue à la fois de la Chambre des députés de 130 membres et des 27 sénateurs.

Une alliance entre les deux ex-chefs d'État aurait la majorité au Sénat et il ne lui manquerait que quatre élus pour l'avoir à l'Assemblée nationale, qu'elle pourrait trouver auprès d'une petite formation.

Le scrutin du 30 juin a provoqué une recomposition profonde de l'échiquier politique bolivien avec l'effondrement du parti au pouvoir, l'Action démocratique nationale, fondée par l'ex-président Hugo Banzer en 1978, et l'émergence de deux nouvelles forces politiques, celle d'extrême gauche d'Evo Morales et celle de droite populiste de Manfred Reyes Villa.

Projet pharaonique à Shanghai

Une tour
de 300 étages?

LE MONDE

La tour de Babel pourrait-elle enfin voir le jour? Tel est le sens du projet de tour géante de deux architectes espagnols, Maria Rosa Cervera et Javier Píoz. L'idée est née du constat des limites de l'urbanisme traditionnel, gourmand en espaces et destructeur d'environnement. Se fondant sur une discipline, la bionique, qui mêle biologie et électronique, les deux architectes ont fait le tour du monde, à partir de 1997, avec un projet, celui d'une «tour-ville bionique verticale». Et ont finalement conclu un accord avec la Chine concernant Shanghai.

D'ici 15 ans sera construite dans cette ville qui atteindra alors 30 millions d'habitants une ville-tour dans laquelle vivront pas moins de 100 000 personnes! L'ouvrage est d'une ampleur inconnue: construction pharaonique d'un coût de 15 à 18 milliards de dollars, sa structure en anneaux comme un arbre dépassera de loin les plus hauts gratte-ciels actuels, avec 1228 mètres et 300 étages. Au total, deux millions de mètres carrés de surface. 400 ascenseurs verticaux et horizontaux serviront les étages. Il faudra moins de deux minutes pour parvenir à son sommet.

Avantage de cette tour géante, elle occupera paradoxalement peu d'espace. Bionic Tower est en effet organisée en deux complexes: la tour elle-même, qui est le cœur du projet, composée de 12 quartiers de 80 mètres de hauteur en moyenne, séparés par des jardins et des réservoirs d'eau. Autour de la tour, un deuxième complexe comprend des bâtiments de taille moyenne, des lacs artificiels et des jardins sur un diamètre de un kilomètre. Ainsi, la surface occupée est très inférieure à celle requise par un urbanisme classique, qui nécessiterait quatre kilomètres de diamètre pour 100 000 habitants.

Le projet dégage donc de l'espace et permet de concilier urbanisme et nature. Mais la tour sera bien une ville puisqu'on y trouvera logements, commerces, cinémas et hôpitaux. La tour peut-elle devenir infernale? Les auteurs du projet affirment que la structure en quartiers indépendants lui permettra de rester inébranlable en cas d'incendie ou d'impact d'avion. Pas de scénario possible du type *twin towers* pour cette tour de Babel chinoise.

Nouvelles menaces
d'al-Qaïda

REUTERS

Alger — Le réseau al-Qaïda s'appête à frapper prochainement des cibles américaines à travers le monde, a assuré Souleiman Bou Ghaith, porte-parole en vue de l'organisation d'Oussama ben Laden, dans un entretien publié hier.

«Nos réseaux militaires et de renseignement évaluent et contrôlent de nouvelles cibles américaines, que nous frapperons dans un laps de temps pas si éloigné», a-t-il expliqué au quotidien algérien *al-Youm*. «Nos candidats au suicide sont prêts et impatientes de mener des attaques contre des cibles américaines et juives aux États-Unis et à l'étranger», ajoute Bou Ghaith. Le directeur d'*al-Youm* a expliqué que le journal avait reçu lundi, par courrier électronique, des réponses aux questions envoyées dimanche via le site Internet d'al-Qaïda.

Bou Ghaith poursuit en invitant les États-Unis à «attacher leur ceinture» parce qu'al-Qaïda «frappera, avec la volonté de Dieu, là où ils ne s'y attendent pas». «L'Amérique sait que nous sommes des hommes d'action et pas des hommes de mots», insiste-t-il, affirmant en outre que des attentats que le gouvernement fantôme du président afghan Hamid Karzai étaient en préparation.

Dans un document sonore diffusé le mois dernier par la chaîne de télévision qatariote *al-Jazira*, Bou Ghaith avait revendiqué l'attentat contre la synagogue El Ghriba de Djerba, en Tunisie, qui avait coûté la vie à 21 personnes, dont 14 touristes allemands, en avril dernier.

Il a déclaré que la campagne engagée par Washington au lendemain des attentats du 11 septembre n'avait pas eu d'effet sur les infrastructures d'al-Qaïda.

É D I T O R I A L

Bush fait le timide

Pour remédier aux saignées financières concoctées par les patrons d'Enron, Tyco, WorldCom, Merck et consorts, le président Bush a conçu un plan qui, au fond, ne changera rien à l'essentiel. S'il prévoit des peines plus lourdes pour les fraudeurs, le président n'entend pas mettre un terme à ce mélange des activités et métiers financiers qui favorise grandement les conflits d'intérêts.

Le discours que le président Bush a prononcé devant un aréopage de présidents de société rassemblés à Wall Street était émaillé de considérations morales ou éthiques en plus grand nombre que les propositions fermes que réclame la situation prévalant au sein de l'Amérique des entreprises. Une fois gommés les appels à plus de discipline, on constate que le président Bush a été passablement timide. Jamais depuis l'élection de Richard Nixon, en 1969, les Bourses ont-elles autant décliné qu'au cours des 17 derniers mois. Et ce, à cause de tripotages comptables et non de facteurs strictement économiques. Et que propose Bush? La création d'une nouvelle commission, alors que les États-Unis disposent d'ores et déjà d'infrastructures publiques aptes à amorcer le ménage qui s'impose, ainsi qu'une augmentation du budget de la Securities and Exchange Commission (SEC), l'équivalent américain de notre Commission des valeurs mobilières.

Lorsqu'on dresse l'inventaire des problèmes aigus que cette cascade de fraudes a mis au jour, on ne peut que s'étonner de cette absence de fermeté. Rien dans le programme de Bush n'est prévu pour modifier le régime de stock-options qui s'avère un fort encouragement aux malversations observées; pratiquement rien n'a été arrêté pour réformer une culture comptable qui est en fait une injure à l'endroit de millions et de millions d'actionnaires. Pour ce qui est des connivences entre membres de la direction de l'entreprise et ceux du conseil d'administration, le *business as usual* a été préservé.

Peut-être bien que ce qui symbolise le mieux les failles du plan Bush est cette majoration du budget de la SEC. Tout d'abord, on se souviendra que lorsque Bush avait exposé son budget trois mois après le scandale Enron, il avait opté pour le statu quo. Puis, lorsque les affaires de Tyco et Global Crossing ont fait les manchettes, une majorité de sénateurs démocrates et républicains ont réclamé une augmentation de 338 millions du budget de la SEC afin que celle-ci puisse remplir adéquatement son mandat consistant à policer des moeurs financières plus que défailtantes.

Qui plus est, le président Bush s'est constamment porté à la défense du président de la SEC, Harvey Pitt, dont beaucoup réclament à cor et à cri la démission. En effet, pour la très grande majorité des investisseurs et des gestionnaires de portefeuille ainsi que pour un nombre imposant d'élus, Pitt a administré les affaires Enron et compagnie à son image: celle d'un ultralibéral réputé être sensible aux desiderata des firmes comptables. Harvey Pitt a été l'avocat de ces dernières avant que Bush ne le nomme à la SEC pour remplacer un homme qui, lui, était réputé diriger la SEC en fonction du bien-être des actionnaires et non celui d'un lobby particulier.

Cela étant, il faut espérer que la loi déposée par le sénateur démocrate et président du Comité des finances, Paul Sarbanes, sera adoptée comme telle. Ce dernier et ses collègues du Sénat souhaitent que les agissements des comptables soient scrutés par un organisme indépendant. Autrement dit, si cette loi est entérinée, le principe de l'autoréglementation, qui est une sacralisation du corporatisme et de ses effets pervers, sera enfin banni. De plus, Sarbanes et les membres du Comité des finances entendent réduire l'usage des stock-options et proposer une série de mesures qui mettraient un terme à la confection, par les firmes de courtage, d'avis mensongers sur la santé financière des entreprises.

En attendant que cette loi passe au-travers des dédales du Congrès, les autorités boursières de New York ont décidé d'agir avec célérité. Ainsi, on voudrait que les plans de stock-options soient appliqués après qu'une majorité d'actionnaires auront entériné le tout. On souhaite aussi interdire le cumul de fonctions à la tête d'une entreprise en divisant le poste de président du conseil et de chef de la direction afin que les membres du conseil d'administration obtiennent l'indépendance nécessaire au développement sain de l'entreprise.

Tout bien considéré, c'est à se demander si une redivision des activités et métiers financiers ne devrait pas être inscrite à l'agenda des autorités dites compétentes partout en Amérique du Nord.



Serge Truffaut

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Il est temps d'agir!

Le Devoir a diffusé un écrit qui va à l'essentiel de l'économie de marché. M. Guérin, le 17 juin 2002, nous très bien situé la problématique: il faut privilégier la productivité, au sens de l'efficacité du processus productif, et ce, avant les profits, et non l'inverse.

Il faut que le public distingue entre les profits nécessaires des sociétés de l'économie de marché et des dirigeants qui pignent abusivement dans ces profits des sociétés.

Il faut répéter au public que les gains de productivité les plus significatifs ont été obtenus à l'aide des sciences physiques et chimiques et non pas en faisant pression à la baisse sur les salaires des employés à la base, comme il est trop souvent demandé.

Il faut promouvoir le concept d'économie sociale, son approfondissement et son importance. C'est l'instrument le plus capable de nous aider à faire face aux défis qui sont déjà là devant nous, comme société qui se veut démocratique, donc complexe, et qui aspire à un niveau de vie toujours parmi les plus élevés.

Georges Pagé
Arrondissement Saint-Laurent
Montréal, 18 juin 2002

Le bonheur cloué au sol

Ils s'en allaient apporter du bonheur. Ils apportaient avec eux des ballons de soccer usagés avec lesquels ils auraient joué de tout leur cœur, malgré le soleil et la chaleur torride, des couleurs pour mettre sur les ongles des petites filles, des chansons pour réjouir les cœurs de ces enfants si pauvres mais si beaux et si joyeux. Le bonheur a arrêté sa route, le bonheur est resté cloué au sol. Ils

ne se sont même pas rendus à Mirabel, sachant d'avance que leur vol était annulé. Ils sont neuf: sept jeunes et deux accompagnateurs qui se préparent depuis neuf mois. Un groupe de rêve.

Ils s'en allaient animer un camp de jour pour des enfants défavorisés à Port-de-Paix, en Haïti. Par je ne sais trop quelle fausse manœuvre liée ou non au 11 septembre, à la mondialisation ou aux lois du marché, ils ne partiront pas. À la dernière minute, la compagnie Canada Air Charter a dû annuler tous ses vols. L'Office de la protection du consommateur est censé prendre la chose en main, mais les jeunes n'ont aucune idée s'ils pourront ou non partir. S'ils étaient de riches Américains partant faire le party et boire comme des trous, ils partiraient car on respecterait leurs droits de consommateurs et leur richesse.

Eux allaient essayer de parler créole et jouer à la marelle avec des enfants de la rue, et ils doivent rester ici. Et ils ne sont pas les seuls à ne pas partir. À plus de 1000 \$ le billet, qui, de ces familles haïtiennes, peut se permettre d'acheter un autre billet? Combien de personnes vivent-elles dans l'angoisse de ne pas pouvoir partir? De ne pas pouvoir revenir chez elles?

Il doit y avoir quelque chose à faire. Le bonheur ne peut s'écarter ainsi. Ces avions qui devaient partir pour Haïti doivent décoller. Pour une partie de ballon au soleil, pour une musique de tam-tam, pour une mangue belle et chaude, pour la vie qui, je le crois, finit parfois par l'emporter...

Caroline St-Jacques
Ancienne animatrice du projet
Solidarité Partage Haïti
Gatineau, juillet 2002

Oui, «l'agent et l'argent»

J'ai lu avec intérêt et, je dois l'avouer, certaine satisfaction la lettre au Devoir de Michel Gourd parue le 27 juin, intitulée «L'agent et l'argent». La ville de Montréal est actuellement assaillie par une armée de policiers dont le but le plus évident n'est pas d'aider le citoyen mais de l'inonder de contraventions et autres procès-verbaux.

Je conduis une voiture depuis 40 ans et je n'ai jamais eu de problème, sur la route, avec la police. Et voici qu'en un mois, 15 points d'infirmité... et vian! Motif? Des bagatelles sans conséquences. Dernier épisode, au rond-point Décarie et de la 40, un policier qui arrêta la voiture après avoir vu qu'elle dépassait légèrement la ligne jaune à la bifurcation. Tous les chauffeurs, arrêtés en file, étaient littéralement outrés. Récemment, j'ai surpris un policier en train de glisser une contravention sous l'essuie-glace d'une voiture avec un écriteau sur lequel on pouvait lire «en panne». Je n'ai pas pu m'empêcher de lui faire remarquer que ce chauffeur avait déjà assez de problèmes sans lui en ajouter d'autres.

Il y a trois ans, des individus ont pénétré chez moi durant la nuit, saisissant mon sac, mes clés et fuyant avec ma voiture. Après environ un mois, les policiers ont retrouvé la voiture, mais ils ont pris quatre jours pour me le signaler... Je venais d'en racheter une neuve la veille! Quelle négligence! De toute évidence, il n'y a actuellement qu'une course à l'argent de la part de la police, dont le but n'est jamais, au grand jamais, de rendre service, mais plutôt d'exercer son pouvoir sacré pour écraser autrui.

M. Gourd, vous avez exprimé ce que tous les citoyens pensent.
Françoise Brunette
Mont-Royal, 28 juin 2002

LIBRE OPINION

Les idola de la ministre Dionne-Marsolais

KARINE MOISAN
FRÉDÉRIK NOLET

Étudiants à la maîtrise au département
de sociologie de l'Université de Montréal

-Idola: sorte de fantômes qui défigurent le véritable aspect des choses et que nous prenons pourtant pour les choses mêmes.

«**M**ario Dumont est le reflet d'une génération très individualiste qui pense seulement à elle, alors que ma génération à moi était un peu différente» (un quotidien montréalais, 31 mai 2002). Quelques jours plus tard, la ministre s'excusait en mentionnant que son propos était de nature sociologique.

Les propos de cet article s'insèrent dans le débat sur le (dés)engagement civique des jeunes au Québec tout en respectant les postulats de la sociologie... de deuxième degré.

Comme Émile Durkheim l'énonçait au début du siècle dernier, «l'homme ne peut pas vivre au milieu des choses sans s'en faire des idées d'après lesquelles il règle sa conduite». Ainsi, nous sommes tous des sociologues, du ministre au pompiste en passant par l'assistant social; nous pensons tous la société dans laquelle nous vivons. Ce processus est essentiel à la vie en société, mais il ne demeure qu'une sociologie de premier degré puisqu'il s'appuie sur des «représentations schématiques et sommaires qui constituent des prénotions dont nous nous servons pour les usages courants de la vie». Toutefois, comme nous le rappelle Émile Durkheim, ces représentations sont comme «un voile qui s'interpose entre les choses et nous et qui nous les masque d'autant mieux qu'on le croit transparent».

La pensée sociologique, c'est-à-dire scientifique et de deuxième degré, s'élabore donc à elle en obéissant à des règles strictes. La plupart de ces règles ont été instituées au début du siècle der-

nier, en France, par Émile Durkheim. Nous n'entendons pas passer en revue l'ensemble de son œuvre mais simplement rappeler la plus importante règle de la sociologie à la ministre.

■ «La première et la plus fondamentale [des règles] est de considérer les faits sociaux comme des choses.» Une chose est ce qui est donné à l'observation.

■ Le premier corollaire de cette règle est qu'il faut écarter systématiquement toutes les prénotions.

Dans la question qui nous intéresse, ce qui nous est donné, ce n'est pas l'idée que les gens se font de la solidarité car elle est inaccessible pour nous. Par contre, nous pouvons observer les relations et les liens qui se tissent quotidiennement entre les gens ou entre les différents groupes sociaux, que ceux-ci se définissent selon l'âge, le sexe, l'origine ethnique, la langue, la scolarité ou le revenu.

Une question intéressante que la ministre, en tant que sociologue chevronnée, aurait pu avancer se formule donc ainsi: les jeunes au Québec sont-ils plus ou moins liés les uns aux autres que pouvaient l'être les jeunes Québécois dans les années 60? Même si cette question pourrait faire l'objet d'une thèse de doctorat (quatre à cinq années de réflexion), nous tenterons de soulever quelques hypothèses explicatives issues de la littérature sociologique.

Sans parler de crise, nous pouvons constater qu'il existe actuellement de profonds questionnements sur la démocratie en Occident. Le déclin de l'engagement civique n'est qu'un élément perceptible d'un malaise plus profond. Déjà, au XVIII^e siècle, Alexis de Tocqueville affirmait que la démocratie porte en elle le meilleur et le pire. Les sociétés qui prenaient, à l'époque, un virage démocratique semblaient aborder en parallèle un tour-

nant culturel qui participait à l'émergence d'un individualisme radical menant progressivement à un désengagement des citoyens envers la société élargie. En visite en Amérique, Tocqueville fut toutefois fasciné par le génie démocratique des Américains. Spontanément, ils s'associaient sans cesse dans la vie quotidienne pour des projets collectifs, résistants ainsi aux menaces d'un individualisme radical.

Les jeunes
sont peut-être
individualistes,
mais ils ne
le sont pas
plus que
leurs parents.
Ils intériorisent
tout
simplement
le modèle
qui domine
dans notre
société.

Plus de deux siècles plus tard, R. D. Putnam (Harvard) et ses collaborateurs ont démontré que l'engagement civique était en déclin depuis les années 70. Nous ne prétendons pas que R. D. Putnam ait résolu l'ensemble du mystère du désengagement, mais il a formulé et vérifié certaines hypothèses générationnelles qui pourraient contribuer à répondre à notre question. Une comparaison entre les générations a mené les chercheurs à des évidences... quelque peu éloignées des propos sociologiques tenus par la ministre. Les travaux de R. D. Putnam ont en effet révélé l'existence — et la disparition progressive — d'une «longue génération civique» incarnée par les gens nés avant 1930.

Examinons le parcours de vie des gens nés entre 1925 et 1930. Cette cohorte a fini l'école primaire pendant la Grande Dépression et est sortie du secondaire (ou est partie sur les champs de bataille) pendant la Deuxième Guerre mondiale. Ses membres ont voté pour la première fois en 1948 ou en 1952. Ils ont formé des ménages dans les années 50 et ont regardé leur première émission de télévision à la fin de leur vingtaine. Cette génération a atteint son zénith dans les années 60. Depuis que les enquêtes sociales existent aux États-Unis, cette cohorte est toujours apparue comme étant exceptionnellement civique. Elle vote

plus, elle adhère plus à des associations volontaires, elle lit plus les journaux et elle est plus confiante dans les relations humaines. Toutes les générations qui suivront seront moins engagées dans les affaires communautaires.

L'interprétation qui se dégage de ces observations est qu'il existe une puissante réduction de l'engagement civique chez les Américains nés dans les décennies suivant la Deuxième Guerre mondiale. Malgré le fait que la longue génération civique ait bénéficié d'une espérance de vie inégalée dans l'histoire, ce qui a permis à ses membres de contribuer à la mise en commun du capital social aux États-Unis jusque dans les récentes décennies, elle quitte tranquillement la scène, et la société civile s'en trouve affectée.

Le voile des idola levé, et en regard des travaux de Putnam, nous constatons que la chute de l'engagement civique ne s'est pas amorcée avec la naissance de Mario Dumont mais bien avant, la première génération désengagée ayant vu le jour dans l'immédiat après-guerre (années d'abondance et de prospérité). Donc, oui, les jeunes d'aujourd'hui sont peut-être individualistes, mais ils ne le sont pas plus que leurs parents. Ils intériorisent tout simplement, par la socialisation, le modèle qui domine dans notre société.

Si tous les adultes ne sont pas désengagés, les jeunes non plus. Comme l'a déjà énoncé Madeleine Gauthier dans un article paru dans *Le Devoir*, si nous ne considérons pas l'engagement politique comme la seule forme d'engagement civique, il apparaît que les jeunes sont particulièrement actifs. Ils sont surtout engagés dans des causes humanitaires ou visant à la protection de l'environnement, voire les deux. Ils sont aussi très nombreux à s'associer entre eux. Pensons aux ailes jeunesse des syndicats et des partis politiques ou encore aux nombreuses associations étudiantes. Dans son répertoire de 1996, le Conseil permanent de la jeunesse a relevé pas moins de 1550 organismes de jeunes.

I D É E S

Les Journées mondiales de la jeunesse de 2002 à Toronto

L'Amérique française ignorée

JEAN-MARC LÉGER
Journaliste

Voici bientôt 20 ans, le pape Jean-Paul II, coutumier de gestes éloquents et symboliques, adaptés à notre époque, a eu l'heureuse initiative de susciter les Journées mondiales de la jeunesse (JMJ) qui, tous les deux ans environ, rassemblent en un lieu donné des centaines de milliers de jeunes catholiques pour une grande manifestation d'affirmation et de solidarité. À ce jour, une dizaine de ces rencontres internationales ont eu lieu, notamment à Paris, aux Philippines, en Pologne, aux États-Unis, à Rome et en Amérique latine.

La prochaine rencontre mondiale se déroulera, comme on le sait depuis longtemps, à Toronto à la fin juillet. Il est permis de s'interroger sur le bonheur de pareil choix. Voilà une dizaine d'années, la première manifestation des JMJ en Amérique du Nord a eu lieu à Denver, aux États-Unis: fort bien. Mais la deuxième édition de ce rassemblement mondial en terre nord-américaine se tient de nouveau dans une grande ville anglophone alors que Québec ou Montréal, la première de ces deux villes surtout, offrait l'éminent, le précieux avantage d'un témoignage historique et culturel singulier.

Cela aurait représenté l'occasion de proposer aux jeunes catholiques du monde entier et à bien d'autres jeunes un message original au lieu du tout uniforme anglo-américain.

Diversité des cultures

Dieu sait que le dialogue des cultures ainsi que la préservation et la défense de la diversité des cultures constituent une préoccupation majeure de notre temps, du moins si l'on en croit les multiples déclarations faites en ce sens depuis quelques années, notamment dans les milieux politiques et économiques internationaux, souvent acteurs, en même temps, de l'uniformisation qu'ils font mine de dénoncer. À cette cause fondamentale du salut des cultures, toutes ou presque me-



Le pape Jean-Paul II, coutumier de gestes éloquents et symboliques, adaptés à notre époque, a eu l'heureuse initiative de susciter les Journées mondiales de la jeunesse, dont la prochaine édition se tiendra à Toronto à la fin du mois.

nées, l'Église est au premier chef sensible, comme l'a souligné le pape actuel, tant cultures et valeurs spirituelles sont liées.

Une grande, une éloquente occasion de l'illustrer a été perdue par le choix de la métropole du Canada anglais pour accueillir les 17^e JMJ. Ce fut là ignorer assez allègrement le rôle capital de la Nouvelle-France puis du Canada français dans l'enseignement de la foi chrétienne, dans la diffusion du catholicisme et dans l'essor de l'Église en Amérique du Nord. C'est en français que l'Évangile a été enseigné sur ce continent pendant plus de deux siècles et demi par des prêtres, religieux et religieuses, laïcs, francophones. L'évêque de Québec dirigea pendant longtemps un diocèse

à la mesure du continent et la plupart des diocèses d'Amérique du Nord sont issus, directement ou indirectement, de ceux de Québec et de Montréal.

Dans le choix des lieux d'accueil de manifestations de pareille importance, le Vatican s'en remet le plus souvent, ce qui est normal, à la recommandation de l'épiscopat du pays hôte, en l'occurrence la Conférence des évêques du Canada. Le choix de Toronto fut-il unanime? Les facteurs d'ordre historique et culturel ont-ils été pris en compte? L'Assemblée des évêques du Québec a-t-elle consenti aisément au choix de Toronto en tirant un grand trait sur l'histoire, la langue et la culture? Ou encore, cette assemblée a-t-

elle considéré que l'Église québécoise dans son sens le plus large (avec l'ensemble de ses institutions et associations) n'était pas en mesure d'accueillir efficacement un million de jeunes venus du monde entier? Ou n'a-t-elle pas trouvé auprès des pouvoirs publics le large concours qu'elle était fondée d'en attendre pour pareil événement? De toute façon, la réponse ne saurait avoir aucun effet à court terme, mais la question vaut d'être posée.

La revanche de M^{re} Bourne?

Comment ne pas rappeler, à ce propos, l'incident retentissant du Congrès eucharistique international de Montréal, en septembre

1910, alors que l'archevêque de Westminster, primat de l'Église catholique d'Angleterre, l'un des nombreux orateurs de la cérémonie de clôture du congrès, à la basilique Notre-Dame, invita, à la stupeur générale, les Canadiens français à passer progressivement à la langue anglaise dans l'intérêt de l'unité du pays «et de l'unité de l'Église canadienne».

C'est alors qu'Henri Bourassa, orateur également prévu, abandonnant son texte, improvisa (à la suggestion discrète et avec l'encouragement de l'archevêque de Montréal) une réplique restée célèbre où, avec courtoisie mais clarté, respect mais fermeté et conviction, il rappela le droit sacré de chaque peuple à sa langue

et à sa culture et fit à M^{re} Bourne un bref mais percutant cours d'histoire de l'Amérique en soulignant l'antériorité de la présence française et le rôle du français dans la diffusion du christianisme sur ce continent.

Une interminable ovation de la foule, debout, salua cette intervention; le cardinal légat du pape vint serrer la main de Bourassa, l'archevêque de Montréal lui donna l'accolade tandis que M^{re} Bourne, isolé, ignoré, semblait ne pas comprendre ce qui lui arrivait. Le discours de Notre-Dame de Bourassa est resté célèbre: la presse canadienne-française, toutes tendances et tous partis confondus, le clergé entier et l'opinion publique furent unanimes, dans les jours suivants, à saluer et à célébrer l'intervention du grand homme politique et grand journaliste, fondateur du *Devoir*.

«Old French Quebec»?

Prix de consolation: quelques milliers de jeunes visiteurs viendront faire un séjour d'information et de tourisme dans le «Old French Quebec», coup de chapeau à cette prétendue «diversité des cultures», qu'on va sans doute célébrer de nouveau, sans rire, à cette occasion. Du moins, nous pourrions rappeler aux visiteurs, si tant est que cette évocation puisse les intéresser, l'origine française de Toronto, fondée en 1748 sous le nom de Fort-Rouillé (en l'honneur du ministre français de la Marine de l'époque) par le gouverneur général de la Nouvelle-France, M. de La Galissonnière, implantation qui fut volontairement détruite en 1759 pour empêcher sa chute aux mains des envahisseurs anglais. Il est douteux que les citoyens de la Ville reine rappellent eux-mêmes aux visiteurs ce fait historique.

Cela dit, je ne peux, catholique, que souhaiter ardemment la réussite de cette grande manifestation, pour sa valeur de témoignage et pour ses retombées spirituelles. Il reste que la décision de tenir ces JMJ à Toronto a constitué à la fois une faute sur les plans socioculturel et politique au sens large ainsi qu'une injustice sur le plan historique. Il y aura eu quelque part, incontestablement, un... pas de clerc.

Lettre ouverte à Paul Robichaud, ministre du Tourisme du Nouveau-Brunswick

Délivrez-nous du triangle Moncton-Caraquet-Paquetville

Au Nouveau-Brunswick, «l'Acadie... c'est ici!» et nulle part ailleurs

DENISE FOREST

Née aux îles de la Madeleine, fille «pure laine» d'Acadiens, côté maternel les Gallant de Rustico, île-du-Prince-Édouard, côté paternel les Forest d'Arichat, Isle Madame, Nouvelle-Écosse

Monsieur le ministre, Le *Courrier de la Nouvelle-Écosse*, dans sa rubrique «Lettres et opinions» de la semaine du 7 au 14 juin dernier, publiait les réactions de Neil J. Boucher et d'autres Néo-Écossais

bien en vue de la région de Clare à propos du *Guide vacances du Nouveau-Brunswick 2002*.

Comment ne pas réagir, en effet, devant une publication qui a évidemment son mérite — elle est bien étoffée — mais qui étale, bon an, mal an, des propagandes exubérantes et dithyrambiques sur ce Nouveau-Brunswick d'aujourd'hui, qui serait le seul porteur et gardien d'une Acadie des appartenances, d'une «vraie» culture, de l'unique survivance, si fier des traditions et combien riche de la diversité de ses contrées particulières, etc., et je pourrais continuer ma paraphrase *ad nauseam*.

Je vous
suggerai
de susciter
le nécessaire
débat
sur ce que
sont l'Acadie
et ses limites
dans
l'espace

Car voilà qu'à vouloir trop, on s'applique à déformer les données, à exagérer certaines réalités historiques, voire à énoncer des faussetés. D'ailleurs, le *Guide de 2001*, ressorti pour fins de comparaison, manifestait les mêmes travers. En d'autres mots, au Nouveau-Brunswick, «l'Acadie... c'est ici!» et nulle part ailleurs: à la poubelle la Nouvelle-Écosse, à la dérive l'île du Prince-Édouard, au grand large les îles de la Madeleine, aux oubliettes Terre-Neuve, la Louisiane, Bonaventure et Natashquan!

À vous en croire, le «berceau» de l'Acadie, ce n'est pas Port-Royal mais bien la petite île Ste. Croix (sic) (aujourd'hui dans le Maine mais juste à côté de St. Stephen, donc c'est «comme» au Nouveau-Brunswick...).

Pas d'hier

Cette croisade ne date pas d'hier. J'ai moi-même au moins deux fois dénoncé ces dérives antihistoriques, la première fois en juin 1989, alors qu'un article de la Presse canadienne avait quasiment élevé Paquetville au rang de deuxième capitale de l'Acadie, ou encore en mai 1994, quand Lucien Bouchard, à l'époque chef du Bloc québécois, s'en était allé prêcher

la bonne parole «en Acadie», c'est-à-dire, le temps d'un discours, faire une brève apparition dans votre sud-est; Shédiac égale l'Acadie, l'équation était claire.

Monsieur le ministre, si j'en juge par votre patronyme, vous êtes vous-même acadien. Vous êtes aussi ministre en titre du Tourisme de votre province. Je ne vous demanderai pas de vous excuser pour les bourdes à répétition de quelques-uns de vos fonctionnaires, aussi enthousiastes qu'apparemment ignorants, et de tous les autres thuriféraires d'une Acadie rétrécie. Je vous suggérerai cependant, à l'approche du 15 août, fête des Acadiens, et à quelques mois de 2004, surtout de ne pas craindre et même de susciter le nécessaire débat sur ce que sont l'Acadie et ses limites dans l'espace, sur ce que sont les Acadiens partout dans leurs «Codies», leurs terres acadiennes respectives, au Nouveau-Brunswick et ailleurs.

Monsieur le ministre, libérez-vous et délivrez-nous, je vous en prie, du triangle Moncton-Caraquet-Paquetville qui prétend encore résumer toute l'Acadie. Osez regarder de l'autre côté des baies, vers Pointe-de-l'Église, Chéticamp ou la région Evangéline, entre autres. Prévoyez déjà le quatrième centenaire qui arrive et qui rayonnera bien à partir de Port-Royal, que cela plaise ou non à certains.

Sur ce sujet, il ne peut pas y avoir de discorde entre Acadiens. À retrouver ses racines, on se souvient du «berceau», comme on fait grandir ses espérances, et peu importe le pays où se situe le cœur si, au-dedans, l'âme acadienne y reste.

La vraie culture

Monsieur le ministre, que les étrangers aiment notre histoire et ce que nous sommes devenus, cela n'a rien d'étonnant; mais qu'ils prennent peine ou plaisir à nous visiter, voilà qui mérite réflexion et vigilance.

En passant, la «vraie» culture, c'est plus que des activités culturelles liées à une saison ou deux, à des événements ou à des célébrations. La culture, acadienne en l'occurrence, c'est une manière d'être, des façons de vivre, avec des couleurs distinctes à n'en plus finir. (Et qu'appellez-vous culture «canadienne»? Où situez-vous l'Acadie là-dedans?)

Pour ma part, je pourrais tout de suite, pour ouvrir le débat, vous proposer un thème que j'emprunterai à Saint-Exupéry dans *Pilote de guerre* (page 101 dans l'édition du Livre de poche): «L'enfance, ce grand territoire d'où chacun est sorti! D'où suis-je? [...] Je suis de mon enfance comme d'un pays.»

Mes hommages, Monsieur le ministre, et un très bon été dans nos Acadies capricieuses.

Réplique à Marie-Andrée Chouinard

Une documentation complète

DENYSE GAGNON-MESSIER

Présidente du Conseil
pédagogique interdisciplinaire
du Québec

Permettez-moi d'apporter quelques précisions à l'article que vous avez signé le samedi 6 juillet dernier, coiffé du titre: «Création d'un ordre professionnel des enseignants: le débat est mal parti, selon le Centre interprofessionnel».

Aussitôt après avoir pris connaissance de la lettre dont il est fait mention dans votre article, nous avons joint le Centre interprofessionnel du Québec (CIQ). Lors de la conversation téléphonique entre les directeurs du Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ) et du CIQ au début de la semaine dernière, il a été confirmé ce que nous avions compris en lisant ce texte, à savoir que les propos tenus dans cette lettre au sujet de la documentation du CPIQ, qui souffrirait «de l'absence d'une présentation approfondie et documentée sur ces facteurs en lien avec les activités d'enseignement» et où on «note un angle de présentation qui relève plutôt d'une préoccupation de reconnaissance socioprofessionnelle», font référence à la documentation que le CPIQ a transmise à l'Office des professions du Québec lors du dépôt de la requête, en juin 1997, ainsi qu'à d'autres textes parus dans la foulée du dépôt de la requête. Cependant, ces mêmes propos ne réfèrent pas du tout à la documentation plus récente acheminée à l'OPQ, dont celle contenue dans l'avis que le CPIQ a acheminé début mai 2002, en réponse à la consultation menée par l'OPQ de janvier à mai

dernier, qui n'a pas encore fait l'objet d'un examen par le CIQ.

Nous sommes confiants que le CIQ, tout comme l'OPQ, trouvera, dans l'avis que nous avons formulé en réponse à la consultation et dans les documents placés en annexe, de l'information étoffée et suffisante portant sur les différents facteurs de constitution d'un ordre, leur permettant d'effectuer leur analyse puis d'émettre des avis éclairés. Notre avis traite en profondeur de l'ensemble du questionnaire de consultation acheminé par l'OPQ, qui aborde, en 11 thèmes et de façon très explicite, tous les aspects prévus par la législation dans la création d'un ordre professionnel.

Nous avons donc répondu, et ce, bien avant d'en obtenir copie, aux souhaits exprimés dans la conclusion de la lettre adressée par le CIQ à l'OPQ: «Le CIQ croit la démarche de consultation de l'Office des professions opportune et enjoint aux organismes et intervenants consultés, au premier chef le CPIQ, de bien documenter les éléments que l'Office et le CIQ prendront en considération pour formuler leur avis respectif.»

J'aimerais également apporter une petite précision à un point de votre article où il est mentionné que le CIQ destine une critique au CPIQ «liée justement à la «vision tronquée» de ce qu'est un ordre professionnel». Or je lis plutôt, dans la lettre à laquelle vous référiez, que cette critique concerne les prises de position des principaux intervenants dans ce dossier (et non seulement du CPIQ) qui prennent souvent appui sur des visions tronquées du mandat d'un ordre professionnel. Le document de consultation contribue, selon eux, à recadrer la réflexion et les échanges.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), François Cardinal (actualités municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste); Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Josée Boileau, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsables des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphane Ballargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Éric Desrosiers, Valérie Turcotte; à l'information internationale : Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Durrain (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (commis); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Orléans); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING : Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gylaine Côté, Marlène Côté, Martin Fournier, Véronique Géraud, Anouk Hurbuit, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires); Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bodard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Fillion, Olivier Leclerc, L'ADMINISTRATIVE, Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE : Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Hélène Gervais, Marie-Eve Santerre, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Puroy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Laffeur, Claudette Béliveau (adjointe-administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

